CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE

# INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

51e législature



11 - 03 - 2005

58

***Pour de plus amples informations, surfez sur :***

www.lachambre.be

***Informations Parlementaires*** est le bulletin de la Chambre des représentants de Belgique et décrit les activités qui s'y sont déroulées au cours de la semaine écoulée (du jeudi au jeudi). Il paraît chaque semaine en français et en néerlandais, sauf pendant les vacances parlementaires.

***Informations Parlementaires*** est adressé à toute personne qui en fait la demande.

**Le prix de l'abonnement s'élève à** 13,00 € par année parlementaire (du deuxième mardi d'octobre au deuxième mardi d'octobre de l'année suivante). Le montant doit être versé sur le compte n° **000-1648428-10 de "Chambre des représentants publications à 1008 Bruxelles".**

Le bulletin paraît en néerlandais sous le titre de ***Parlementaire mededelingen*** ; l'abonnement aux deux versions s'élève à 25,00 €.

Cette publication est entièrement réalisée par les services de la Chambre.

***coordination et rédaction :*** *Service des Relations publiques et internationales*
***tél*** : *02/549.81.77 - 02/549.80.80*
***fax*** : *02/549.83.02*
***E-mail*** : *pri@lachambre.be*

***lay-out*** : *PRI*
***impression*** : *Imprimerie de la Chambre*

***adresse postale*** : *Chambre des représentants de Belgique B - 1008 BRUXELLES*

***entrée visiteurs*** : *13, rue de Louvain - Bruxelles.*

***éditeur responsable*** : *le secrétaire général de la Chambre*



# Table des matières

**ORGANES DE LA CHAMBRE**
Présidence 3

**COMMISSIONS**
Réunions de commissions 5

**SÉANCE PLÉNIÈRE**
Projet et propositions de loi 39
Révision de la Constitution 42
Question orales 43
Votes nominatifs sur les motions 45

**DOSSIER** 47

**RELATIONS INTERNATIONALES** 53

**PUBLICATIONS** 57

**CONSEIL DES MINISTRES** 59

**ANNEXES** 63
Demandes d'interpellations 65
Projets de loi, propositions et rapports de commission 69
Avis du Conseil d'Etat 71
Cour d'arbitrage 73

**ADDENDA** 79
Agenda des séances plénières et des réunions de commissions 81
Tableau d'avancement des travaux législatifs



SEMAINE DU 7 MARS AU 11 MARS 2005



# ORGANES DE LA CHAMBRE

## PRÉSIDENCE

**VENDREDI 4 MARS 2005**

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

Le vendredi 4 mars 2005, le Président Herman De Croo et le Président de l'Assemblée nationale de la République du Congo, M. Olivier Kamitatu se sont rencontrés lors d'une table ronde qui avait pour objectif de présenter la nouvelle constitution de la République démocratique du Congo.

Des juristes – quatre Congolais et trois Belges – qui ont participé à la mise en œuvre du projet étaient présents ainsi que des membres de l'Assemblée nationale congolaise. La rencontre permit aussi un échange de vues sur le processus électoral congolais.

La presse rencontra les Présidents Kamitatu et De Croo à l'issue de la réunion.

Le nouveau texte constitutionnel n'a pas été dévoilé à la presse dans la mesure où il est encore en discussion au Sénat congolais et sera ensuite examiné par l'Assemblée nationale. Il peut donc encore être amendé.





Le texte proposé établit un régime semi-présidentiel où le président est élu directement et où le premier ministre est issu de la majorité parlementaire.
L'Etat est conçu comme unitaire et indivisible mais reconnaît des compétences aux provinces.

Le texte tient compte des leçons de l'histoire du Congo.
Ainsi une attention toute particulière a été accordée aux droits de l'homme ainsi qu'à la condition féminine.
Enfin, il est à souligner que le texte évoque également le respect pour les parcs naturels.

Le Président De Croo souligna que le texte devrait être soumis au plus tôt à referendum.
Selon lui, le texte constitutionnel hésite entre unitarisme et fédéralisme. Ce à quoi, les experts présents ont précisé qu'il ne sagissait pas d'hésitation mais bien de prudence.
Le Président conclut en rappelant la mission de tout élu : « servir ceux qui nous ont fait confiance ».



COMMISSIONS

## Santé publique

COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ

*Président : M. Yvan Mayeur*

➢ **LUNDI 7 MARS 2005**

1. Questions jointes :
- Question de M. Jean-Jacques Viseur au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « la limitation de l'offre médicale ». (n° 5405).
- Question de M. Olivier Maingain au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « le contingentement de l'offre médicale » (n° 5625).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

2. Questions jointes :
- Question de M. Koen Bultinck au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « le financement des petits hôpitaux » (n° 5419).
- Question de M. Joseph Arens au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « la hausse de financement des petits hôpitaux isolés géographiquemen » (n° 5453).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

3. Question de M. Koen Bultinck au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « le rapport intitulé 'Garantir l'avenir du système de soins de santé' » (n° 5420).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

4. Question de M. Joseph Arens au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « l'utilisation du pesticide Confidor ». (n° 5451).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

5. Question de M. Joseph Arens au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « la problématique spécifique des services d'urgence mobile en province du Luxembourg » (n° 5452).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

6. Question de Mme Greta D'hondt au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « l'action devant la Cour d'arbitrage contre le décret flamand sur les soins » (n° 5463).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.



7. Question de M. Luc Goutry au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « les banques de sang ombilical » (n° 5485).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

8. Question de M. Luc Goutry au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « la loi relative à la lutte contre les excès de la promotion des médicaments » (n° 5486).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

9. Question de Mme Greta D'hondt au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « la politique en matière de santé » (n° 5497).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

10. Question de M. Joseph Arens au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « le financement des associations en soins palliatifs » (n° 5547).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

11. Interpellation de M. Carl Devlies au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « la problématique des équipes d'aide médicale urgente dans le sud-ouest du Brabant flamand » (n° 535).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.
- Aucune motion n'a été déposée.

12. Question de Mme Greet Van Gool au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « les conséquences de l'accident, survenu dans le port d'Anvers, impliquant un camion chargé d'une cargaison de brome » (n° 5616).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

13. Question de M. Patrick De Groote au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « la fermeture de la bibliothèque Vésale » (n° 5645).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

14. Question de M. Hans Bonte au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « le comportement prescripteur des dentistes » (n° 5658).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

15. Question de M. Hans Bonte au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « les résultats d'une enquête relative au fonctionnement des Comités médico-pharmaceutiques et à la qualité des formules médicamenteuses » (n° 5659).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.



16. Question de M. Jan Mortelmans au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « les bières lambic artisanales » (n° 5677).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

17. Question de M. Servais Verherstraeten au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « différents arriérés » (n° 5678).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

18. Question de M. Hans Bonte au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « l'établissement de listes de patients dangereux et de quartiers dangereux ». (n° 5702).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

19. Question de M. Koen Bultinck au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « la campagne nationale de promotion de l'hygiène des mains » (n° 5744).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

20. Question de Mme Annick Saudoyer au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « les traitements des boues de dragage et leur impact sur l'environnement et la santé » (n° 5856).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

➢ **MARDI 8 MARS 2005**

Projet de loi relatif à la maîtrise du budget des soins de santé et portant diverses dispositions en matière de santé, n° 1627/1.
Propositions jointes :
- Proposition de loi (Yvan Mayeur, Magda De Meyer) visant à supprimer les suppléments d'honoraires pour les enfants hospitalisés avec un parent accompagnateur, en modifiant la loi sur les hôpitaux, coordonnée le 7 août 1987, n° 242/1.
- Proposition de résolution (Daniel Bacquelaine, Denis Ducarme) relative à la prise en charge par la sécurité sociale des frais inhérents au traitement de l'enfant atteint d'une pathologie lourde, n° 305/1.
- Proposition de loi (Daniel Bacquelaine, Denis Ducarme) modifiant la loi sur les hôpitaux, coordonnée le 7 août 1987, en ce qui concerne l'accueil des enfants dans les structures hospitalières, n° 810/1.
- Proposition de loi (Yvan Mayeur, Marie-Claire Lambert) modifiant la loi sur les hôpitaux, coordonnée le 7 août 1987, en vue de supprimer la possibilité pour les hôpitaux de réclamer aux patients une contribution financière à l'accès aux urgences, n° 1095/1 et 2.



- Proposition de loi (Jo Vandeurzen, Maggie De Block) modifiant la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnité, coordonnée le 14 juillet 1994, en vue d'instituer un Comité pour l'examen permanent de la nomenclature des prestations de santé, n° 413/1.

- Rapporteurs : Mme Colette Burgeon et M. Luc Goutry.
- Exposé introductif du ministre des Affaires sociales et de la Santé publique.
- La discussion générale a été entamée. Y ont pris part : Mmes Yolande Avontroodt, Maya Detiège, MM. Koen Bultinck, Luc Goutry, Mark Verhaegen, Jean-Marc Nollet, Benoît Drèze, Daniel Bacquelaine, Hans Bonte et Yvan Mayeur.
- Des amendements ont été déposés MM. Goutry et Verhaegen.

Prochaine réunion : mardi 15 mars 2005.

## Infrastructure

COMMISSION DE L'INFRASTRUCTURE, DES COMMUNICATIONS ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES

*Président : M. Francis Van den Eynde*

- **LUNDI 7 MARS 2005**

1. Question de M. Hagen Goyvaerts au ministre de la Mobilité sur « la conception d'un panneau de signalisation uniforme pour annoncer une zone placée sous la surveillance de caméras » (n° 5356).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

2. Question de Mme Simonne Creyf au ministre de la Mobilité sur « la sécurité du trafic aérien » (n° 5350).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

3. Question de M. Bart Tommelein au ministre de la Mobilité sur « les accessoires de sécurité obligatoirement présents dans les voitures circulant dans les pays de l'UE » (n° 5458).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

4. Question de M. Servais Verherstraeten au ministre de la Mobilité sur « les retards dans l'exécution des tests psychologiques qui doivent être effectués pour la levée de la déchéance du droit de conduire » (n° 5553).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

5. Question de M. Damien Yzerbyt au ministre de la Mobilité sur « la politique en matière de numérotation des plaques minéralogiques et l'existence de plaques d'immatriculation avec le sigle NVA » (n° 5609).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.



6. Question de M. Jef Van den Bergh au ministre de la Mobilité sur « le financement de la signalisation variable des zones 30 aux abords des écoles par le fonds des amendes routières » (n° 5690).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

7. Question de Mme Hilde Vautmans au ministre de la Mobilité sur « la mise en place d'un suivi thérapeutique des auteurs d'infractions graves au Code de la route » (n° 5121).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

8. Question de Mme Hilde Vautmans au ministre de la Mobilité sur « la nécessité d'actualiser la législation routière à propos des chaises roulantes manuelles ou à moteur » (n° 5613).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

9. Question de Mme Hilde Vautmans au ministre de la Mobilité sur « l'intégration de la formation à la conduite à l'enseignement » (n° 5870).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

10. Question de M. Jef Van den Bergh au ministre de la Mobilité sur « le financement des lecteurs de cartes d'identité par le fonds des amendes routières » (n° 5691).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

11. Question de M. Jef Van den Bergh au ministre de la Mobilité sur « l'évaluation de la loi sur la circulation routière » (n° 5730).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

12. Question de M. Jef Van den Bergh au ministre de la Mobilité sur « la limitation territoriale de la compétence des surveillants habilités » (n° 5731).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

13. Question de M. Jef Van den Bergh au ministre de la Mobilité sur « la confusion relative au transport en sous-traitance dans le secteur agricole » (n° 5803).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

14. Question de Mme Camille Dieu au ministre de la Mobilité sur « la possibilité d'accorder le 'contrôle technique' des véhicules à des garages indépendants » (n° 5699).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

15. Question de Mme Camille Dieu au ministre de la Mobilité sur « la refonte de la directive européenne relative au permis de conduire » (n° 5828).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.



16. Question de M. Dylan Casaer au ministre de la Mobilité sur « la carte de stationnement résidentiel » (n° 5868).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

17. Question de M. Dylan Casaer au ministre de la Mobilité sur « l'existence de comités ferroviaires » (n° 5869).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

- **MERCREDI 9 MARS 2005**

Projet et propositions de loi joints :
- Projet de loi modifiant la loi du 7 février 2003 portant diverses dispositions en matière de sécurité routière, n$^{os}$ 1428/1 et 2.
Amendement de M. Monfils.
- Proposition de loi (François Bellot, Daniel Bacquelaine, Dominique Tilmans) modifiant l'article 216bis du Code d'instruction criminelle ainsi que les lois relatives à la police de la circulation routière, coordonnées le 16 mars 1968, en vue de permettre au ministère public de proposer une réponse alternative aux poursuites judiciaires traditionnelles en matière de roulage, n° 154/1.
- Proposition de loi (Guido De Padt) relative au règlement administratif de certaines infractions à la législation sur la circulation routière, n° 746/1.
- Proposition de loi (Alain Courtois, Valérie De Bue) visant à modifier les articles 65bis et 65ter des lois relatives à la police de la circulation routière coordonnées le 16 mars 1968, n° 1111/1.
(Rapporteur : Mme Hilde Vautmans).
Auditions de :
- Mme Liesbeth Deben, spécialiste de la sécurité routière ;
- Mme Mons del Roche, procureur du Roi - Marche-en-Famenne ;
- Mme Kathleen Stinckens, parquet de police - Louvain ;
- MM. Luc Soetemans et Peter Van Damme, juges au tribunal de police - Bruges ;
- MM. Patrick Van Buggenhout et Francis Snoeck, Chambre nationale des huissiers de justice et Conférence des huissiers de justice ;
- M. Herman Dams, premier substitut - Anvers ;
- M. Jacques Evenepoel, police de la circulation routière - Bruxelles ;
- M. Christiaan Van Hoorebeke, parquet de police - Gand
- M. Thierry Papart, juge au tribunal de police - Liège ;
- M. Robert Stas, juge au tribunal de police - Genk, Association royale des juges de police ;
- M. Geert Popelier, chef du service juridique du « Vlaamse Automobilisten Bond » ;
- M. Karel Van Coillie, chef du serivce juridique de Touring ;
- M. Paul Kenis, parquet général – Gand ;
- M. Jean-Pierre Sherrington, premier substitut - Liège.

- Des questions ont été posées par Mmes Frieda Van Themsche, Hilde Vautmans et MM. François Bellot, Jan Mortelmans, Dylan Casaer, Guido De Padt et Jef Van den Bergh.

Prochaine réunion : lundi 14 mars 2005.



## Economie

COMMISSION DE L'ECONOMIE, DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE, DE L'EDUCATION, DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES NATIONALES, DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE

*Président : M. Paul Tant*

- **MARDI 8 MARS 2005**

1. Projet de loi modifiant la loi du 25 juin 1993 sur l'exercice d'activités ambulantes et l'organisation des marchés publics, n$^{os}$ 1534/1 et 2.
Amendement de M. Lenssens.
Proposition de loi jointe :
- Proposition de loi (Anne Barzin, Philippe Collard, Pierre-Yves Jeholet, [Richard Fournaux]) modifiant la loi du 25 juin 1993 sur l'exercice d'activités ambulantes et l'organisation des marchés publics en vue de permettre au commerçant ambulant d'engager un travailleur intérimaire en remplacement d'un salarié malade ou accidenté, n$^{os}$ 690/1 et 2.
(Continuation). (Rapporteur : Mme Véronique Ghenne).

- La discussion générale et la discussion des articles ont eu lieu. Y ont pris part : Mmes Sophie Pécriaux, Magda De Meyer, Trees Pieters, MM. Georges Lenssen et Paul Tant.
- Des amendements ont été déposés par Mme Pieters, M. Lenssen et Mme De Meyer et consorts.
- Les amendements n$^{os}$ 2, 3, 7, 8, 10, 11 et 13 ainsi que les articles ainsi modifiés ont été adoptés.
- La commission a décidé à l'unanimité de déroger à l'article 82,1, du Rgt et l'ensemble du projet de loi, tel qu'amendé, a été adopté à l'unanimité.
- La proposition de loi jointe devient dès lors sans objet.

2. Projet de loi portant modification de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations, n° 1595/1. (Continuation). (Rapporteur : Mme Dalila Douifi).

3. Projet de loi portant modification de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, n° 1596/1. (Continuation). (Rapporteur : Mme Dalila Douifi).

- La commission a décidé de consacrer une discussion générale aux deux projets.
- La discussion générale a été entamée. Y ont pris part : Mmes Muriel Gerkens, Magda De Meyer, Karine Lalieux, M. Pierre Lano, Mme Simonne Creyf et M. Paul Tant.



➢ **MERCREDI 9 MARS 2005**

1. Questions jointes :
- Question de M. Guido de Padt à la ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture sur « la classification des carcasses dans les abattoirs » (n° 5683).
- Question de Mme Frieda Van Themsche à la ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture sur « le non-respect de la loi sur la classification des carcasses » (n° 5932).

- La ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture a répondu.

2. Question de M. David Geerts au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur « les activités ambulantes » (n° 5772).

- La ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture a répondu.

3. Question de Mme Trees Pieters à la ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture sur « l'entrée en vigueur de la 'loi Ikea' » (n° 5799).

- La ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture a répondu.

4. Interpellation de M. Bert Schoofs au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur « le prix relativement élevé du gaz naturel fourni aux entreprises limbourgeoises » (n° 539).

- Le ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.
- Une motion de recommandation a été déposée par M. Bert Schoofs et consorts.
- La motion pure et simple déposée par M. David Geerts a été considérée comme irrecevable.

5. Questions jointes :
- Question de M. Melchior Wathelet au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur « l'arriéré dans le traitement de certains dossiers par le Conseil de la Concurrence et la situation actuelle des autorités belges de la concurrence » (n° 5667).
- Question de Mme Muriel Gerkens au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la politique scientifique sur « le traitement des plaintes introduites auprès du Conseil de la concurrence » (n° 5695).
- Question de M. David Geerts au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur « le fonctionnement du Conseil de la Concurrence » (n° 5777).
- Question de Mme Simonne Creyf au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur « le fonctionnement du Conseil de la Concurrence » (n° 5822).
- Question de Mme Simonne Creyf au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur « le fonctionnement du Conseil de la Concurrence » (n° 5845).

- Le ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.



6. Question de Mme Simonne Creyf au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur « le fonctionnement du Conseil fédéral de la Politique scientifique » (n° 5676).

- Le ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.

7. Questions jointes :
- Question de M. Jef Van den Bergh au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur « l'entrevue avec les principaux organisateurs de concerts concernant les prix prohibitifs des billets 'de seconde main' » (n° 5693).
- Question de M. Stijn Bex au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur « le trafic de tickets à l'occasion de grands événements culturels ou sportifs » (n° 5752).
- Question de Mme Karine Lalieux au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur « le marché noir des tickets de concert » (n° 5943).

- Le ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.

8. Questions jointes :
- Question de Mme Karine Lalieux au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur « le contrôle des prix en matière d'assurances obligatoires » (n° 5696).
- Question de M. Dylan Casaer au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur « la suppression du contrôle des prix en matière d'assurances obligatoires » (n° 5940).

- Le ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.

9. Question de Mme Trees Pieters au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur « l'état d'avancement de la réforme du Conseil de la concurrence » (n° 5715).

- Le ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.

10. Question de M. Guy Hove au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur « la lutte contre les catastrophes naturelles » (n° 5739).

- Le ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.

11. Question de M. Guy Hove au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur « le satellite proba 2 » (n° 5740).

- Le ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.



12. Question de Mme Colette Burgeon à la ministre de l'Emploi sur « la fiabilité des éthylotests disponibles sur le marché belge » (n° 5745).

- Le ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.

13. Question de M. David Geerts au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur « le marché belge de la bière » (n° 5771).

- Le ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.

14. Question de Mme Trees Pieters au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur « l'entrée en vigueur de la 'loi Ikea' » (n° 5797).

- Le ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.

15. Question de Mme Ingrid Meeus au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur « le Belgica » (n° 5816).

- Le ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.

16. Question de Mme Camille Dieu au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur « les projets de la Commission concernant les aides d'Etat aux services publics de petites dimensions » (n° 5830).

- Le ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.

17. Question de Mme Greet van Gool au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur « l'assurabilité des chaises roulantes électroniques » (n° 5860).

- Le ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.

18. Questions jointes :
- Question de Mme Zoé Genot au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur « le Conseil européen de la Compétitivité du 7 mars » (n° 5892).
- Question de Mme Camille Dieu au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur « les débats autour de la directive « Services » lors du conseil compétitivité du 7 mars » (n° 5942)

- Le ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.



19. Question de M. Patrick De Groote au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur « les modifications à l'arrêté ministériel du 9 janvier 2001 relatif à l'établissement et à la mise en service de stations radioélectriques par des radioamateurs » (n° 5914).

- Le ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.

Prochaine réunion : mardi 15 mars 2005.

## Finances et Budget

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

*Président : M. François-Xavier de Donnea*

- **MARDI 8 MARS 2005**

1. Question de M. Eric Massin au secrétaire d'Etat à la Modernisation des Finances et à la Lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances sur « le GAFI » (n° 5701).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation des Finances et à la Lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances, a répondu.

2. Question de M. Hagen Goyvaerts au vice-premier ministre et ministre des Finances sur « l'évasion fiscale à grande échelle dans le cadre de paris sportifs » (n° 5807).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation des Finances et à la Lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances, a répondu.

3. Question de M. Carl Devlies au vice-premier ministre et ministre des Finances sur « le résultat global des enrôlements au cours du mois de février 2005, ainsi que la part de « tax on web » » (n° 5832 ).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation des Finances et à la Lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances, a répondu.

4. Question de M. Carl Devlies au vice-premier ministre et ministre des Finances sur « l'estimation forfaitaire des taux d'intérêts » (n° 5833 ).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation des Finances et à la Lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances, a répondu.

5. Question de M. Jacques Chabot au vice-premier ministre et ministre des Finances sur « la fiscalité immobilière (exercice d'imposition 2005) » (n° 5836).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation des Finances et à la Lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances, a répondu.



6. Question de M. Jacques Chabot au vice-premier ministre et ministre des Finances sur « la taxation des bourgmestres, échevins et présidents de CPAS » (n° 5837).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation des Finances et à la Lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances, a répondu.

7. Question de M. Jacques Chabot au vice-premier ministre et ministre des Finances sur « la notification préalable prévue à l'article 333, alinéa 3, du Code des impôts sur les revenus 1992 (CIR 1992) » (n° 5838).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation des Finances et à la Lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances, a répondu.

8. Question de M. Hendrik Bogaert au vice-premier ministre et ministre des Finances sur « la déduction des dépenses de garde d'enfants » (n° 5843).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation des Finances et à la Lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances, a répondu.

9. Question de Mme Muriel Gerkens au vice-premier ministre et ministre des Finances sur « les accises sur le café » (n° 5851).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation des Finances et à la Lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances, a répondu.

10. Question de M. Melchior Wathelet au vice-premier ministre et ministre des Finances sur « les difficultés rencontrées par l'Administration du Cadastre à remplir ses missions » (n° 5872).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation des Finances et à la Lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances, a répondu.

11. Question de Mme Marie Nagy au vice-premier ministre et ministre des Finances sur « les loyers impayés par le CBBD à la Régie des Bâtiments » (n° 5873).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation des Finances et à la Lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances, a répondu.

12. Question de M. Tony Van Parys au vice-premier ministre et ministre des Finances sur « la création, en Région flamande, d'un établissement pour personnes internées » (n° 5876).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation des Finances et à la Lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances, a répondu.



**MERCREDI 9 MARS 2005**

1. Interpellation de M. Carl Devlies au vice-premier ministre et ministre des Finances sur « le domaine « Les Dolimarts » à Vresse-Sur-Semois » (n° 545).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances a répondu.
- Une motion de recommandation a été déposée par MM. Carl Devlies et Hendrik Bogaert.
- Une motion pure et simple a été déposée par M. Jacques Chabot, Mme Marie-Christine Marghem, MM. Luc Gustin, Luk Van Biesen et Bart Tommelein.

2. Projet de loi modifiant l'arrêté royal n° 4 du 29 décembre 1969 relatif aux restitutions en matière de taxe sur la valeur ajoutée, la loi du 8 août 1997 sur les faillites et le Code des impôts sur les revenus 1992, en vue d'assurer un traitement fiscal plus équitable aux créanciers dans le cadre d'un concordat judiciaire ou d'une faillite - Transmis par le Sénat, n° 1637/1.

- Rapporteur : M. Hendrik Bogaert.
- La discussion a eu lieu.
- Les articles 1 à 6, ainsi que l'ensemble du projet de loi, y compris les corrections d'ordre légistique sont adoptés.

3. Propositions de loi jointes :
- Proposition de loi (Paul Tant) étendant le taux de TVA réduit en vigueur pour l'horticulture à la livraison de plantes et de fleurs pour l'aménagement de jardins, n° 204/1.
- Proposition de loi (Miguel Chevalier, Annemie Turtelboom, Hilde Vautmans) visant à réduire le taux de la taxe sur la valeur ajoutée sur les plantations fournies par les jardiniers paysagistes, n° 1558/1.

- Rapporteur : M. Hendrik Bogaert.
- La discussion a été entamée.

4. Proposition de loi (Daniel Bacquelaine, François-Xavier de Donnea, Marie-Christine Marghem, Luc Gustin) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en vue d'étendre aux indépendants, agriculteurs, titulaires de professions libérales et dirigeants d'entreprise le bénéfice d'une taxation distincte des arriérés d'indemnités compensatoires d'une perte temporaire de revenus dont ils bénéficient, n° 421/1 et 2.

- Rapporteur : M. Luk Van Biesen.
- La discussion a été entamée.

5. Propositions de loi jointes :
- Proposition de loi (Georges Lenssen, Hendrik Daems, Bart Tommelein, Stef Goris) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en vue d'octroyer un avantage fiscal aux étudiants et aux parents d'étudiants, n° 618/1.
- Proposition de loi (Joseph Arens) modifiant l'article 25, C, de la loi du 10 août 2001 portant réforme de l'impôt des personnes physiques et l'article 289ter du Code des impôts sur les revenus 1992 afin de permettre une majoration de la quotité exemptée d'impôts pour les enfants qui poursuivent des études dans l'enseignement supérieur ainsi qu'une majoration du crédit d'impôt, n° 70/1.

- Rapporteur : M. Carl Devlies.
- La discussion a été entamée.

Prochaine réunion : mardi 15 mars 2005.





COMMISSION DE LA JUSTICE

*Président : M. Alfons Borginon*

- **MARDI 8 MARS 2005**

1. Question de M. Claude Marinower à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur « l'état d'avancement du programme Phenix » (n° 5627).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

2. Question de M. Walter Muls à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur « le centre médical de la prison de Saint-Gilles » (n° 5774).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

3. Questions jointes :
- Question de M. Bart Laeremans à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur « la création d'un nouvel établissement pénitentiaire pour personnes internées en Flandre » (n° 5880).
- Question de M. Walter Muls à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur « le personnel médical et paramédical à Merksplas » (n° 5895).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

4. Question de Mme Anne Barzin à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur « l'arrêt de la Cour d'arbitrage concernant la mise en ligne du Moniteur belge » (n° 5854).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

5. Question de Mme Annelies Storms à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur « la problématique des 'Loverboys' » (n° 5857).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

6. Question de Mme Hilde Claes à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur « la loi particulière 'Tsunami' visant à assouplir la procédure de déclaration d'absence » (n° 5859).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

7. Questions jointes :
- Question de M. Claude Marinower à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur « le problème persistant de la drogue dans les prisons » (n° 5866).
- Question de M. Bart Laeremans à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur « les mesures visant à lutter contre la consommation de drogues dans les prisons » (n° 5881).
- Question de M. Tony Van Parys à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur « le décès d'un détenu à Lantin » (n° 5800).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.



8. Question de M. Bart Laeremans à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur « l'affaire de pédophilie à Bruges » (n° 5879).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

9. Question de M. Patrick De Groote à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur « la publicité et la vente de détecteurs de radar en Belgique » (n° 5893).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

10. Question de M. Claude Marinower à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur « la généralisation des mariages simulés » (n° 5897).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

11. Question de M. Claude Marinower à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur « les différentes enquêtes sur des faits antisémites » (n° 5898).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

12. Propositions de loi jointes :
- Proposition de loi (Thierry Giet, Karine Lalieux, Valérie Déom, André Perpète, Annick Saudoyer) modifiant des dispositions du Code civil relatives à l'établissement de la filiation et aux effets de celle-ci, n$^{os}$ 597/1 à 26.
Amendements de Mmes Van der Auwera, Taelman, Storms, Marghem et Déom, MM. Wathelet, Swennen et consorts et Monfils.
- Proposition de loi (Olivier Maingain, Eric Libert, Martine Payfa) modifiant l'article 319, §§ 3 et 4, du Code civil en vue d'éliminer son caractère discriminatoire relevé par la Cour d'arbitrage, n$^{os}$ 209/1 à 4.
Amendements de (M. Bourgeois) et Mme Van der Auwera.
- Proposition de loi (Marie-Christine Marghem) abrogeant l'article 335, § 3, alinéa 2, du Code civil, n$^{os}$ 338/1 à 3.
- Proposition de loi (Guy Swennen) modifiant l'article 332 du Code civil en vue de prolonger le délai dans lequel la paternité peut être contestée par le mari, n$^{os}$ 495/1 et 2.
- Proposition de loi (Marie-Christine Marghem, Guy Swennen, Olivier Maingain, Valérie Déom) modifiant, en vue de supprimer une discrimination relevée par la Cour d'arbitrage, l'article 321 du Code civil, n$^{os}$ 701/1 à 3.
Amendements de Mme Marghem.
- Proposition de loi ((Geert Bourgeois)) modifiant l'article 313 du Code civil, n$^{os}$ 707/1 et 2.



- Proposition de loi (Alain Courtois, Olivier Maingain, Jean-Pierre Malmendier) modifiant l'article 337, § 1er, du Code civil relatif à l'action intentée par un enfant en réclamation d'une pension pour l'entretien, l'éducation et la formation adéquate, en vue de supprimer une discrimination relevée par la Cour d'arbitrage, n$^{os}$ 1353/1 et 2.
Rapport fait au nom de la sous-commission « Droit de la famille » par Mmes Liesbeth Van der Auwera, Martine Taelman et Marie-Christine Marghem.
(Clôture). (Rapporteurs : Mmes Liesbeth Van der Auwera, Martine Taelman et Marie-Christine Marghem).

- Des amendements ont été déposés par Mmes Marghem et consorts, Déom et consorts et par MM. Wathelet et Monfils.
- Les amendements n°s 11, 13, 26, 28, 33, 35, 38, 60B, 84 à 103, 107 à 112 et 114 à 117 ont été adoptés (vote indicatif).
- La commission n'a pas voté sur les amendements 63, 70 et 104.

13. Proposition de loi (Alfons Borginon, Claude Marinower, Martine Taelman, Melchior Wathelet, Liesbeth Van der Auwera, Eric Massin, Alain Courtois, Walter Muls) modifiant l'article 488bis du Code civil, n° 1452/1.

- Rapporteur : Mme Valérie Déom.
- Exposé introductif.
- La discussion a eu lieu.
- Un amendement a été déposé par M. Massin et consorts.

➢ **MARDI 8 ET MERCREDI 9 MARS 2005**

1. Proposition de résolution (Greet van Gool, Magda De Meyer, Karine Jiroflée, Anne-Marie Baeke, Annelies Storms) relative à la reconnaissance du placement familial au niveau fédéral, n$^{os}$ 715/1 et 2.
(Avis à rendre à la commission des Affaires sociales).

- Rapporteur : Mme Hilde Claes.
- Exposé introductif de Mme Greet van Gool.
- La discussion des points 1 à 7 a eu lieu.

2. Projets et proposition de loi joints :
- Projet de loi visant à compléter la protection pénale des mineurs, n° 1559/1.
- Projet de loi modifiant diverses dispositions en vue de renforcer la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains, n$^{os}$ 1560/1 et 2.
Amendement de Mme Lanjri et M. Van Parys.
- Projet de loi modifiant le Code pénal et la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, en vue de renforcer les sanctions à l'égard des personnes qui se livrent à la traite et au trafic de mineurs non accompagnés, n$^{os}$ 640/1 et 2.
Avis du Conseil d'Etat.



- Proposition de loi (Nahima Lanjri, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten) modifiant le Code pénal en vue d'étendre le champ de l'incrimination des pratiques des marchands de sommeil, n° 1582/1.
(Continuation). (Rapporteur : M. André Perpète).

- Exposé introductif.
- La discussion générale a été entamée.
- La discussion du projet de loi n° 1559 a été entamée et la discussion du projet 1560 a été clôturée.
- Des amendements ont été déposés par MM. Wathelet, Massin, Mme Marghem et par le gouvernement.
- La proposition de loi n° 1109 a été jointe à la discussion.

## ➢ MERCREDI 9 MARS 2005

Projet de loi modifiant la loi du 23 mai 1990 sur le transfèrement inter-étatique des personnes condamnées et modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, nos 1555/1 et 2. (Rapporteur : Walter Muls)
Propositions de loi jointes :
- Proposition de loi (Olivier Maingain, Martine Payfa) visant à modifier la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers afin d'atténuer la « double peine », n° 84/1.
- Proposition de loi (Thierry Giet, Karine Lalieux, Mohammed Boukourna, Marie Nagy) mettant fin au système de la double peine et modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, n° 160/1. (Rapporteur : Walter Muls)
(Continuation, clôture et votes). (Rapporteur : M. Walter Muls).
Amendements de M. Wathelet.

- La discussion des articles a eu lieu.
- Des amendements ont été déposés MM. Massin et Maingain et Mme Nagy.
- Les amendements nos 1, 15 et 17 ont été adoptés.

Prochaine réunion : mardi 15 mars 2005.



## Droit commercial

COMMISSION CHARGÉE DES PROBLÈMES DE DROIT COMMERCIAL ET ECONOMIQUE

*Présidente : Mme Annemie Roppe*

➢ **MARDI 8 MARS 2005**

1. Propositions de loi jointes :
- Proposition de loi (Camille Dieu et consorts) modifiant la loi du 8 août 1997 sur les faillites afin d'octroyer au curateur la faculté de verser à titre d'avance aux travailleurs la rémunération pour les jours prestés depuis la déclaration de faillite, n° 954/1.
- Proposition de loi (Guido De Padt, Sabien Lahaye-Battheu) visant à compléter les articles 10 et 46 de la loi du 8 août 1997 sur les faillites, n^os^ 1541/1 et 2.
Amendement de M. De Padt.
(Rapporteur : M. Claude Marinower).

- La discussion a été poursuivie. Y ont pris part : Mme Annemie Roppe, MM. Eric Massin, Claude Marinower, Bert Schoofs, Dylan Casaer et Mme Camille Dieu.

2. Ordre des travaux.

Prochaine réunion : mardi 22 mars 2005.

## Affaires sociales

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

*Président : M. Hans Bonte*

➢ **MERCREDI 9 MARS 2005**

1. Projet de loi relatif à la maîtrise du budget des soins de santé et portant diverses dispositions en matière de santé, n° 1627/1 (art. 13 à 16, 54, 59, 60 et 63).
(Avis à rendre à la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société).

- Rapporteur : M. Bruno Van Grootenbrulle.
- La discussion générale a été clôturée. Y ont pris part : Mmes Greta D'hondt et Maggie De Block et MM. Charles Michel, Koen Bultinck et Hans Bonte.

2. Propositions de loi jointes :
- Proposition de loi (Greet van Gool, Magda De Meyer, Annelies Storms, Anissa Temsamani, Maggie De Block, Muriel Gerkens, Geert Bourgeois, Alain Courtois, Jean-Marc Delizée, Jean-Jacques Viseur) relative aux droits des bénévoles, n° 455/1.
- Proposition de loi (Simonne Creyf, Greta D'hondt) relative aux droits des bénévoles, n° 499/1.
(Rapporteurs : Mme Annemie Turtelboom et Mme Nahima Lanjri).

- Des amendements ont été déposés par Mme Van Gool et consorts.



3. Question de M. Luc Goutry au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « l'adaptation de la nomenclature dans la thérapie par cellules souches pour les patients leucémiques » (n° 4813).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

4. Question de M. Luc Goutry au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « la carte d'artiste » (n° 5205).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

5. Question de M. Luc Goutry au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « la fraude sociale commise depuis l'étranger » (n° 5206).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

6. Question de M. Luc Goutry au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « le remboursement des appareils auditifs » (n° 5358).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

7. Question de M. Bart Tommelein au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « la fraude dans le domaine des détachements » (n° 5457).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

8. Question de Mme Greet Van Gool au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « les conditions médicales requises pour avoir droit à l'allocation pour l'aide d'une tierce personne » (n° 5545).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

9. Question de Mme Greet Van Gool au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « la grande opération de réexamen des personnes bénéficiant d'une allocation d'handicapé, menée au Pays-Bas » (n° 5607).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

10. Question de Mme Greet Van Gool au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « les pièges à l'inactivité de la nouvelle réglementation sur le cumul dans le système de la mise au travail progressive » (n° 5615).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

11. Questions jointes :
- Question de M. Daniel Bacquelaine au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « le statut social des médecins, praticiens de l'art dentaire et pharmaciens » (n° 5681).
- Question de M. Luc Goutry au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « le statut social des kinésithérapeutes » (n° 5871).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.



12. Question de M. Koen Bultinck au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « une étude de l'INAMI à propos des mesures d'économie dans le secteur des médicaments » (n° 5743).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

13. Interpellation de Mme Greta D'Hondt au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « les transferts financiers en matière d'allocations familiales » (n° 544).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.
- Une motion de recommandation a été déposée par Mme Greta D'hondt.
- Une motion pure et simple a été déposée par Mme Danielle Van Lombeek-Jacobs et M. David Geerts.

14. Question de M. Koen Bultinck au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « le statut des kinésithérapeutes en 2004 » (n° 5821).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

15. Question de M. David Geerts au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « les retenues ONSS pour les sportifs rémunérés » (n° 5883).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

16. Question de M. Luc Goutry au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « la mesure d'économie dans les centres de revalidation » (n° 5896).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

Prochaine réunion : mardi 15 mars 2005.



## Défense nationale

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

*Président : M. Philippe Monfils*

- **MERCREDI 9 MARS 2005**

1. Question de M. Joseph Arens au ministre de la Défense sur « l'acquisition de matériel usagé de la Défense au profit de projets de coopération au développement » (n° 5560).

- Le ministre de la Défense a répondu.

2. Question de M. Joseph Arens au ministre de la Défense sur « la réparation des dommages de guerre » (n° 5670).

- Le ministre de la Défense a répondu.

3. Question de M. Luc Sevenhans au ministre de la Défense sur « l'avenir de l'aéroport de Brasschaat-Nord » (n° 5662).

- Le ministre de la Défense a répondu.

4. Questions jointes :
- Question de M. Koen T'Sijen au ministre de la Défense sur « la sécurité des missions nucléaires exécutées par la Belgique dans le cadre de l'OTAN » (n° 5661).
- Question de M. Theo Kelchtermans au ministre de la Défense sur « les risques inhérents à la présence de bombes nucléaires à la base aérienne de Kleine-Brogel » (n° 5919).

- Le ministre de la Défense a répondu.

5. Question et interpellation jointes :
- Question de M. Luc Sevenhans au ministre de la Défense sur « l'attitude du ministre vis-à-vis de la Direction générale Images et Relations publiques » (n° 5664).
- Interpellation de M. Pieter De Crem au ministre de la Défense sur « la problématique des organes d'information (écrite et audiovisuelle) de l'armée belge et les problèmes de personnel qui s'y posent » (n° 542).
- Interpellation de M. Luc Sevenhans au ministre de la Défense sur « son attitude à l'égard du service Images et Relations publiques » (n° 553).

- Le ministre de la Défense a répondu.
- Une première motion de recommandation a été déposée par MM. Luc Sevenhans, Staf Neel et Ortwin Depoortere.
- Une deuxième motion de recommandation a été déposée par Pieter De Crem.
- Une motion pure et simple a été déposée par M. Alain Mathot.

6. Question de Mme Ingrid Meeus au ministre de la Défense sur « la surveillance aérienne de la mer du Nord » (n° 5704).

- Le ministre de la Défense a répondu.



7. Question de M. Ortwin Depoortere au ministre de la Défense sur « le vol d'entraînement de F-16 au-dessus de Gand et les dégâts matériels qui en ont résulté » (n° 5729).

- Le ministre de la Défense a répondu.

8. Questions jointes :
- Question de Mme Brigitte Wiaux au ministre de la Défense sur « la sécurité des militaires belges lors de leurs entraînements et, plus spécifiquement, relative à l'explosion d'une grenade à Bourg-Léopold » (n° 5938).
- Questions de M. Theo Kelchtermans au ministre de la Défense sur « l'explosion d'une grenade à Bourg-Leopold » (n$^{os}$ 5783 et 5918).

- Le ministre de la Défense a répondu.

9. Questions de M. Theo Kelchtermans au ministre de la Défense sur « la situation concernant l'aide humanitaire à la suite de la catastrophe provoquée par le tsunami » (n$^{os}$ 5782 et 5917).

- Le ministre de la Défense a répondu.

10. Question de M. David Geerts au ministre de la Défense sur « le soutien aux activités de l'OTAN en Irak et dans la région » (n° 5709).

- Le ministre de la Défense a répondu.

11. Question de M. David Geerts au ministre de la Défense sur « une politique de défense européenne commune » (n° 5710).

- Le ministre de la Défense a répondu.

12. Question de M. David Geerts au ministre de la Défense sur « le nombre de généraux à la Défense » (n° 5711).

- Le ministre de la Défense a répondu.

13. Question de M. David Geerts au ministre de la Défense sur « l'utilisation des véhicules Pandur » (n° 5813).

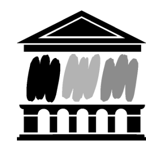
- Le ministre de la Défense a répondu.

14. Question de Mme Hilde Vautmans au ministre de la Défense sur « l'uniforme des femmes militaires » (n° 5629).

- Le ministre de la Défense a répondu.

15. Question de Mme Hilde Vautmans au ministre de la Défense sur « le procès de l'ancien major rwandais M. Ntuyahaga » (n° 5722).

- Le ministre de la Défense a répondu.



16. Questions jointes :
- Question de Mme Hilde Vautmans au ministre de la Défense sur « les unités du deuxième bataillon d'artillerie du Quartier Brasschaat - Westkamp (batterie C et batterie para-commando) » (n° 5723).
- Question de M. Luc Sevenhans au ministre de la Défense sur « le déménagement du deuxième bataillon d'artillerie vers la caserne de Brasschaat-Westkamp » (n° 5926).

- Le ministre de la Défense a répondu.

17. Interpellations et question jointes :
- Interpellation de M. Pieter De Crem au ministre de la Défense sur « le nombre croissant d'interventions clientélistes du ministre de la Défense » (n° 546).
- Interpellation de M. Staf Neel au ministre de la Défense sur « l'amnistie dont ont bénéficié des sous-officiers de carrière par suite d'une intervention personnelle du ministre » (n° 547).
- Question de M. Theo Kelchtermans au ministre de la Défense sur « les interventions personnelles contestées du ministre et/ou de ses services à la Défense » (n° 5920).

- Le ministre de la Défense a répondu.
- Une première motion de recommandation a été déposée par MM. Pieter De Crem et Theo Kelchtermans.
- Une deuxième motion de recommandation a été déposée par MM. Luc Sevenhans et Staf Neel.
- Une motion pure et simple a été déposée par MM. Alain Mathot et David Geerts.

18. Question de M. Pieter De Crem au ministre de la Défense sur « les économies sur les frais de fonctionnement » (n° 5808).

- Le ministre de la Défense a répondu.

19. Question de M. Pieter De Crem au ministre de la Défense sur "l'envoi d'observateurs militaires des Nations Unies" (n° 5810).

- Le ministre de la Défense a répondu.

20. Questions jointes :
- Question de M. Melchior Wathelet au ministre de la Défense sur « les conséquences de la vente des homes de Seny, de Dilbeek et d'Uccle » (n° 5877).
- Question de M. Luc Sevenhans au ministre de la Défense sur « les problèmes survenus au sein des maisons de repos de l'INIG » (n° 5927).

- Le ministre de la Défense a répondu.



21. Interpellations et questions jointes :
- Interpellation de M. Luc Sevenhans au ministre de la Défense sur « le rappel des attachés militaires » (n° 550).
- Question de M. Walter Muls au ministre de la Défense sur « les attachés militaires » (n° 5894).
- Question de M. Pieter De Crem au ministre de la Défense sur « la décision de rappeler des attachés militaires et ses conséquences » (n° 5921).
- Interpellation de M. Patrick De Groote au ministre de la Défense sur « le rappel des attachés militaires » (n° 554).

- Le ministre de la Défense a répondu.
- Une motion de recommandation a été déposée par MM. Luc Sevenhans et Staf Neel.
- Une motion pure et simple a été déposée par MM. Mohammed Boukourna, Alain Mathot et David Geerts.

## Relations extérieures

COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

*Président : M. Karel Pinxten*

➢ **MERCREDI 9 MARS 2005**

1. Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Sirte le 15 février 2004 - Transmis par le Sénat, n° 1616/1.

- Le projet de loi a été adopté à l'unanimité, sans rapport.

2. Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et les Emirats arabes unis concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Dubaï le 8 mars 2004 - Transmis par le Sénat, n° 1617/1.

- Le projet de loi a été adopté à l'unanimité, sans rapport.

3. Projet de loi portant assentiment au Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif aux polluants organiques persistants, et aux Annexes, fait à Aarhus le 24 juin 1998 - Transmis par le Sénat, n° 1618/1.

- Le projet de loi a été adopté à l'unanimité, sans rapport.

4. Projet de loi portant assentiment à la Convention sur la sécurité sociale entre le Royaume de Belgique et la République de Croatie, signée à Bruxelles le 31 octobre 2001 - Transmis par le Sénat, n° 1619/1.

- Le projet de loi a été adopté à l'unanimité, sans rapport.



5. Projet de loi portant assentiment à la Convention sur la sécurité sociale entre le Royaume de Belgique et la République des Philippines, signée à Manille le 7 décembre 2001 - Transmis par le Sénat, n° 1620/1.

- Le projet de loi a été adopté à l'unanimité, sans rapport.

6. Projet de loi portant assentiment à la Convention sur la sécurité sociale entre le Royaume de Belgique et l'Australie, signée à Canberra le 20 novembre 2002 - Transmis par le Sénat, n° 621/1.

- Le projet de loi a été adopté à l'unanimité, sans rapport.

7. Projet de loi portant assentiment au Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif aux métaux lourds, et aux Annexes, fait à Aarhus le 24 juin 1998 - Transmis par le Sénat, n° 1622/1.

- Le projet de loi a été adopté à l'unanimité, sans rapport.

8. Projet de loi portant assentiment à la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, faite à New York le 15 décembre 1997 - Transmis par le Sénat, n° 1623/1.

- Le projet de loi a été adopté à l'unanimité, sans rapport.

9. Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de Lituanie relatif à la coopération policière, signé à Vilnius le 19 novembre 2003 - Transmis par le Sénat, n° 1624/1.

- Le projet de loi a été adopté à l'unanimité, sans rapport.

10. Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la Bosnie-Herzegovine, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Sarajevo le 3 mars 2004 - Transmis par le Sénat, n° 1649/1.

- Le projet de loi a été adopté à l'unanimité, sans rapport.

11. Projet de loi portant assentiment au Protocole additionnel à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées, fait à Strasbourg le 18 décembre 1997 - Transmis par le Sénat, n° 1650/1.

- Le projet de loi a été adopté à l'unanimité, sans rapport.



12. Projet de loi portant assentiment aux Actes internationaux suivants: 1° Convention, établie par le Conseil conformément à l'article 34 du Traité sur l'Union européenne, relative à l'entraide judiciaire en matière pénale entre les Etats membres de l'Union européenne, faite à Bruxelles le 29 mai 2000; 2° Protocole à la Convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale entre les Etats membres de l'Union européenne, établi par le Conseil conformément à l'article 34 du Traité sur l'Union européenne, fait à Luxembourg le 16 octobre 2001 - Transmis par le Sénat, n° 1523/1. (Continuation, clôture et votes). (Rapporteur : Mme Inga Verhaert)
Avis de la commission de la Justice.

- La discussion a été clôturée.
- Le projet de loi a été adopté par 6 voix contre 2 et une abstention.

13. Projet de loi relatif au suivi de l'action gouvernementale en ce qui concerne les objectifs du millénaire pour le développement, n^os^ 1082/1 et 2. (Votes). (Rapporteur : M. Mohammed Boukourna)
Amendements de M. Versnick.

- Les amendements n°s 1 et 2 ont été adoptés.
- Le projet de loi, tel qu'amendé, a été adopté à l'unanimité.

14. Question de Mme Brigitte Wiaux au ministre des Affaires étrangères sur « les représentations diplomatiques belges à l'étranger ». (n° 5308).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.

15. Débat (Rgt, art. 128) sur « la menace de famine au Niger » :
- Interpellation de M. Francis Van den Eynde au ministre des Affaires étrangères sur « la menace de famine au Niger » (n° 523).
- Interpellation de M. Roel Deseyn au ministre des Affaires étrangères sur « la menace de famine au Niger » (n° 552).
- Question de Mme Hilde Vautmans au ministre des Affaires étrangères sur « la menace de famine au Niger » (n° 5930).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.
- Une première motion de recommandation a été déposée par MM. Roel Deseyn et Tony Van Rompuy t Mme Nathalie Muylle.
- Une deuxième motion de recommandation a été déposée par MM. Francis Van den Eynde et Guido Tastenhoye.
- Une motion pure et simple a été déposée par MM. Mohammed Boukourna, Cemal Çavdarli, Jean-Pol Henry, Miguel Chevalier, Hervé Hasquin, Mmes Inga Verhaert et Josée Lejeune.

16. Question de Mme Nathalie Muylle au ministre des Affaires étrangères sur « la position de la Belgique à l'égard des crimes de guerre commis au Darfour » (n° 5318).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.



17. Questions jointes :
- Question de Mme Nathalie Muylle au ministre des Affaires étrangères sur « les exportations belges d’armes » (n° 5349).
- Question de Mme Nathalie Muylle au ministre des Affaires étrangères sur « la cohérence de la politique étrangère » (n° 5937).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.

18. Débat (Rgt, art. 128) sur « l’annulation de la visite du Dalaï Lama en Belgique » :
- Question de M. Olivier Chastel au ministre des Affaires étrangères sur « les circonstances de l’annulation de la visite du Dalaï-Lama en Belgique » (n° 5382).
- Question de M. Walter Muls au ministre des Affaires étrangères sur « le report de la visite du Dalaï-Lama en Belgique » (n° 5391).
- Question de M. Guido Tastenhoye au ministre des Affaires étrangères sur « l’annulation de la visite de S.S. le Dalaï-Lama en Belgique ». (n° 5400).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.
- M. Jean-Pol Henry est également intervenu.

19. Question de M. Walter Muls au ministre des Affaires étrangères sur « la fermeture obligatoire du ‘Tibetan Refugee Welfare Office’ à Katmandou » (n° 5403).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.

20. Questions jointes :
- Question de M. François-Xavier de Donnea au ministre des Affaires étrangères sur « la visite de Mme Rice à Bruxelles » (n° 5436).
- Question de M. Hervé Hasquin au ministre des Affaires étrangères sur « la visite de G.W. Bush en Belgique » (n° 5680).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.

*(En réunion commune avec la commission des Relations extérieures et de la Défense du Sénat).*

21. L’évolution de la situation au Moyen-Orient :
- Exposé du ministre des Affaires étrangères sur sa récente mission au Moyen-Orient.
- Echange de vues.

- Sont intervenus : MM. François-Xavier de Donnea, Pierre Galand (S), Dirk Van der Maelen, Paul Wille (S), François Roelants du Vivier (S), Jean-Marc Delizée et Mme Amina Derbaki Sbaï (S).

*(En commission des Relations extérieures)*

22. Question de Mme Zoé Genot au ministre des Affaires étrangères sur « le sort des prisonniers belges détenus à Guantanamo » (n° 5425).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.



23. Question de M. Koen T'Sijen au ministre des Affaires étrangères sur « les armes nucléaires américaines en Europe » (n° 5594).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.

24. Question de M. Mohammed Boukourna au ministre des Affaires étrangères sur « un mécanisme de concertation entre la Belgique et le Maroc sur la pratique de la religion musulmane en Belgique ». (n° 5654).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.

25. Question de M. Gerolf Annemans au ministre des Affaires étrangères sur « sa réaction après la diffusion, par un collaborateur du cabinet du ministre Vande Lanotte, d'autocollants anti-Bush à placer dans les urinoirs » (n° 5784).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.

26. Question de M. Herman Van Rompuy au ministre des Affaires étrangères sur « l'adoption prévisible d'une 'loi anti-séparatisme' par l'Assemblée nationale populaire de la République populaire de Chine » (n° 5798).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.

27. Question de Mme Inga Verhaert au ministre des Affaires étrangères sur « le respect des droits des femmes en Afghanistan » (n° 5834 ).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.

28. Question de Mme Zoé Genot au secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, adjoint au ministre des Affaires étrangères sur « la prise de position de deux commissaires européennes concernant les aides régionales » (n° 5647).

- Le ministre des Affaires étrangères a répondu.

Prochaine réunion : mercredi 16 mars 2005.





COMMISSION DE L'INTÉRIEUR, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

*Président : M. André Frédéric*

- **MERCREDI 9 MARS 2005**

1. Question de M. Servais Verherstraeten au ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Egalité des chances sur « le plan d'action pour la diversité dans la fonction publique » (n° 5728).

- Le ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Egalité des chances a répondu.

2. Question de Mme Nancy Caslo au secrétaire d'Etat à la Simplification administrative, adjoint au premier ministre sur « l'apposition de timbres fiscaux sur les affiches de format A2 » (n° 5388).

-Le secrétaire d'Etat à la Simplification administrative, adjoint au premier ministre a répondu.

3. Question de Mme Corinne De Permentier au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur « la carte d'identité électronique » (n° 5673).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

4. Question de M. Willy Cortois au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur « l'action contre les vols d'objets d'art et les mesures visant à intensifier la collaboration avec les propriétaires et à identifier les objets d'art dérobés » (n° 5814 ).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

5. Question de Mme Jacqueline Galant au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur « le renfort militaire pour la délivrance de la carte d'identité électronique » (n° 5826).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

6. Question de Mme Jacqueline Galant au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur « le permis de conduire européen unique » (n° 5827).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

7. Questions jointes :
- Question de M. Servais Verherstraeten au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur « les retards accumulés dans la distribution des cartes d'identité électroniques » (n° 5849).
- Question Mme Marie-Christine Marghem au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur « la distribution de la carte d'identité électronique » (n° 5936).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.



8. Question de Mme Magda De Meyer au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur « l'adresse de référence pour les tziganes ». (n° 5874).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

9. Questions jointes :
- Question de M. Patrick De Groote au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur « la manifestation à Linkebeek » (n° 5884).
- Question de M. Eric Libert au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur « le comportement des forces de l'ordre lors du rassemblement du 6 mars dernier à Linkebeek » (n° 5933).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

10. Questions jointes :
- Question de M. Claude Marinower au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur « le cambriolage dans l'immeuble du Comité P ». (n° 5899).
- Question de M. Filip De Man au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur « le cambriolage au Comité P » (n° 5913).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

11. Question de Mme Marie Nagy au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur « la détention et la menace d'expulsion du musicien malien au centre 127 » (n° 5923).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

12. Question Mme Nancy Caslo au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur « l'emploi de forces de police pour la réquisition de personnel du secteur infirmier » (n° 5941).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

13. Propositions de loi jointes :
- Proposition de loi (Hans Bonte, Willy Cortois, Herman Van Rompuy, Walter Muls, Geert Bourgeois) modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, n° 333/1 et 2.
- Proposition de loi (Bart Laeremans, Filip De Man, Gerolf Annemans) scindant la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde pour l'élection du Parlement européen, n° 1040/1 et 2.
- Proposition de loi (Servais Verherstraeten, Dirk Claes, Paul Tant) rétablissant les circonscriptions électorales d'arrondissement pour l'élection de la Chambre des représentants et scindant la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde pour l'élection des Chambres législatives fédérales et du Parlement européen, n° 1365/1 et 2.
- Proposition de loi (Daniel Bacquelaine, Olivier Maingain) modifiant le Code électoral et la loi du 23 mars 1989 relative à l'élection du Parlement européen en vue d'instituer, pour les élections de la Chambre des représentants, du Sénat et du Parlement européen, une circonscription électorale composée des arrondissements administratifs de Bruxelles-Hal-Vilvorde, Nivelles et Louvain, n° 1375/1 et 2.
- Proposition de loi (Hendrik Daems, Dirk Van der Maelen, Pieter De Crem, Patrick De Groote, Koen T'Sijen) modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde (1), n° 1379/1 à 4.
Amendements de M. Hendrik Daems et consorts.



- Proposition de loi (Hendrik Daems, Dirk Van der Maelen, Pieter De Crem, Patrick De Groote, Koen T'Sijen) modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde (2), n° 1380/1 à 4.
Amendements de M. Hendrik Daems et consorts.
- Proposition de loi (Bart Laeremans, Filip De Man, Gerolf Annemans, Koen Bultinck, Alexandra Colen, Hagen Goyvaerts, Luc Sevenhans, Guido Tastenhoye, Jaak Van den Broeck, Francis Van den Eynde) modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde (1), n° 1381/1 et 2.
- Proposition de loi (Bart Laeremans, Filip De Man, Gerolf Annemans, Koen Bultinck, Alexandra Colen, Hagen Goyvaerts, Luc Sevenhans, Guido Tastenhoye, Jaak Van den Broeck, Francis Van den Eynde) modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde (2), n° 1382/1 et 2.
- Proposition de loi (Thierry Giet, Karine Lalieux, Yvan Mayeur, Marie-Claire Lambert, Mohammed Boukourna, Talbia Belhouari) modifiant le Code électoral ainsi que son annexe, n° 1384/1 et 2.
- Proposition de loi (Joëlle Milquet, Melchior Wathelet, Jean-Jacques Viseur) modifiant le Code électoral ainsi que son annexe, n° 1385/1 et 2.
Avis du Conseil d'Etat.
(Rapporteurs : MM. Servais Verherstraeten, Willy Cortois, Eric Libert et Jean-Jacques Viseur).
Audition des professeurs H. Dumont, M. Verdussen et M. Uyttendaele.
(Réunion avec le groupe de travail de la Conférence interministérielle de réformes institutionnelles).

- Des questions ont été posées par Mmes Karine Lalieux, Marie Nagy et MM. Luk Van Biesen, Eric Libert, Willy Cortois, Jacques Simonet (membre du groupe de travail de la Conférence interministérielle) et Olivier Maingain.

Prochaine réunion : mercredi 16 mars 2005.





SOUS-COMMISSION « DROIT DE LA FAMILLE »

*Président : M. Guy Swennen*

- **MERCREDI 9 MARS 2005**

1. Ordre des travaux.

2. Propositions de loi jointes :
- Proposition de loi (Melchior Wathelet) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne l'exécution forcée des décisions judiciaires contenant des mesures relatives à la personne des enfants, n° 434/1.
- Proposition de loi (Melchior Wathelet) relative à la création des espaces-rencontre et à leur fonctionnement dans le cadre d'une procédure judiciaire, n° 435/1.
- Proposition de loi (Servais Verherstraeten, Tony Van Parys, Jo Vandeurzen, Liesbeth Van der Auwera) modifiant l'article 374 du Code civil, n° 591/1.
- Proposition de loi (Guy Swennen) relative au régime de résidence des enfants mineurs de parents qui ne vivent pas ensemble, n° 975/1.
- Proposition de loi (Guy Swennen) garantissant le droit aux relations personnelles entre parents et enfants et entre grand-parents et petits-enfants, n° 976/1.
- Proposition de loi (Corinne De Permentier, Alain Courtois, Jean-Luc Crucke, Marie-Christine Marghem) modifiant l'article 374 du Code civil concernant l'autorité parentale et l'hébergement des enfants lorsque les père et mère ne vivent pas ensemble afin d'y intégrer la notion de suivi du respect des décisions de justice en matière d'hébergement secondaire, n° 1070/1.
- Proposition de loi (Martine Taelman, Alfons Borginon, Bart Tommelein, Hilde Vautmans, Sabien Lahaye-Battheu) visant à mieux faire respecter le droit aux relations personnelles avec les enfants à la suite d'un divorce ou d'une séparation de fait, n° 1288/1.
- Proposition de loi (Melchior Wathelet, Joëlle Milquet) modifiant l'article 374 du Code civil relatif aux modalités d'hébergement de l'enfant dont les parents vivent séparément et insérant les articles 374bis à 374quater dans le même Code, n° 1509/1.

- Rapporteur : Mme Valérie Déom.
- Exposés introductifs.

Prochaine réunion : mercredi 16 mars 2005.





COMMISSION SPÉCIALE DU RÈGLEMENT ET DE LA RÉFORME DU TRAVAIL PARLEMENTAIRE

*Président : M. Herman De Croo*

➢ **MERCREDI 9 MARS 2005**

1. Proposition (Paul Tant, Pieter De Crem) de modification du Règlement de la Chambre des représentants en ce qui concerne les lois-programmes, n$^{os}$ 51/1 en 2. (Continuation, clôture et votes). (Rapporteur : Mme Hilde Vautmans).
Amendement de M. Tant.

- La discussion a été poursuivie. Y ont pris part : MM. Herman De Croo, Paul Tant, Jan Mortelmans et Mme Hilde Vautmans.

2. Proposition (Paul Tant) de modification du Règlement visant à assurer le dépôt dans les délais des notes de politique générale à la Chambre des représentants, n° 1557/1. (Continuation, clôture et votes).
Proposition de loi jointe :
- Proposition de loi (Paul Tant) modifiant les lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat afin d'assurer le respect des délais de dépôt des notes de politique générale auprès de la Chambre des représentants, n° 1556/1.

- Rapporteur : Mme Hilde Vautmans.
- Exposé introductif concernant la proposition jointe n° 1556/1.
- La discussion a eu lieu. Y ont pris part : MM. Herman De Croo, Jan Mortelmans, Paul Tant et Mmes Annemie Roppe et Hilde Vautmans.
- Un amendement (à la proposition 1556) a été déposé par le gouvernement

<u>Proposition de loi n° 1556/1</u>
- L'amendement n° 1 et l'article 1 ont été adoptés par 8 voix et une abstention.
- L'ensemble de la proposition de loi, tel qu'amendé, a été adopté par 8 voix et une abstention.

<u>Proposition de loi n° 1557/1</u>
- Les articles 1 à 3 ont été adoptés par 10 voix et une abstention.
- L'ensemble de la proposition de loi a été adopté par 10 voix et une abstention.



## Concertation parlementaire

COMMISSION PARLEMENTAIRE DE CONCERTATION

*Présidents : Mme Anne-Marie Lizin et M. Herman De Croo*

- **JEUDI 10 MARS 2005**

1. Projet de loi introduisant des dispositions relatives à la médiation dans le Titre préliminaire du Code de procédure pénale et dans le Code d'instruction criminelle, Doc. n° 51-1562/1.
*Demande d'urgence du gouvernement (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).*

- Le délai d'évocation est fixé à 5 jours et le délai d'examen est fixé à 30 jours.

2. Projet de loi portant modification de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations, Doc. n° 51-1595/1.
*Demande d'urgence du gouvernement (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).*

- Le délai d'évocation est fixé à 5 jours et le délai d'examen est fixé à 30 jours.

3. Projet de loi portant modification de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, Doc. n° 51-1596/1.
*Demande d'urgence du gouvernement (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).*

- Le délai d'évocation est fixé à 5 jours et le délai d'examen est fixé à 30 jours.

4. Projet de loi contenant le plafonnement de la taxe sur les opérations de bourse, Doc. n° 51-1609/1.
*Demande d'urgence du gouvernement (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).*

- Le délai d'évocation est fixé à 5 jours et le délai d'examen est fixé à 30 jours.

5. Projet de loi relatif à la maîtrise du budget des soins de santé et portant diverses dispositions en matière de santé, Doc. n° 51-1627/1.
*Demande d'urgence du gouvernement (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).*

- Le délai d'évocation est fixé à 5 jours et le délai d'examen est fixé à 30 jours.

6. Suspension des délais *(application de l'article 10, § 1er, 3°, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation)*.

- Les délais seront interrompus du 26 mars 2005 au 10 avril 2005 inclus.



# SÉANCE PLÉNIÈRE

*Ce chapitre mentionne:*
- *les principaux points abordés au cours des séances plénières de la semaine écoulée;*
- *l'objet des projets et propositions de loi discutés et votés;*
- *le résultat des votes.*

*Le numéro figurant à la suite de l'intitulé des projets et propositions de loi est celui du document parlementaire correspondant (voir aussi annexe 2 – projets de loi, propositions et rapports de commission);*
*Le chiffre figurant entre parenthèses à la suite de la date de la séance plénière est celui qui identifie la séance dans les publications officielles de la Chambre: le Compte rendu analytique qui publie les synthèses des débats et le Compte rendu intégral qui contient le texte intégral (voir "les publications de la Chambre" en dernière page du présent bulletin)."*

➢ **JEUDI 10 MARS 2005 APRÈS-MIDI (121), SOIR (122)**

## PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI

1. - Projet de loi modifiant la loi du 13 mars 1973 relative à l'indemnité en cas de détention préventive inopérante, modifiant la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive et modifiant certainres dispositions du Code d'instruction criminelle, n$^{os}$ 1317/1 à 6.

   - Proposition de loi (M. Alfons Borginon et Mme Sabien Lahaye-Battheu) modifiant l'article 28 de la loi relative à l'indemnité en cas de détention préventive inopérante, n$^{os}$ 831/1 et 2.

   *Le projet de loi vise essentiellement à intervenir de manière ponctuelle dans la procédure de la détention préventive afin que celle-ci puisse se dérouler plus facilement et plus efficacement.*
   *Les lignes de forces du projet de loi sont les suivantes :*
   *– Décision souveraine du juge d'instruction concernant la mise en liberté : la compétence du juge d'instruction est étendue pour lui permettre de décider, seul et sans qu'un recours puisse être formé, de la mise en liberté de l'inculpé, lorsqu'il y a des éléments nouveaux et importants, qui n'étaient pas à la connaissance de la chambre de conseil lors de sa dernière saisine.*
   *– Procédure d'appel : le délai pendant lequel l'arrêt de la chambre des mises en accusation, dans les cas des articles 21, 22, 28 et 31, §4, alinéa 3 de la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive, a valeur de titre de privation de liberté est porté à un mois au lieu de quinze jours.*



*– Renforcement du contrôle sur les instructions de longue durée : si la détention préventive dure plus de six mois, l'instruction sera en principe automatiquement soumise au contrôle de la chambre des mises en accusation. En ce qui concerne les dossiers relatifs à ce que l'on appelle les crimes non correctionnalisables, ce contrôle n'aura cependant seulement lieu que sur requête de l'inculpé. L'article 136ter en projet prévoit que la procédure se déroule de manière contradictoire.*
*– Simplification du règlement de la procédure : le projet de loi prévoit la possibilité de régler la procédure en une seule phase si aucune des parties n'a demandé d'actes d'instruction complémentaires.*
*– Limitation du contrôle mensuel de la détention préventive : le contrôle mensuel est limité à l'égard de faits sur lesquels l'article 2 de la loi du 4 octobre 1867 sur les circonstances atténuantes n'est pas applicable. Lors de la deuxième comparution devant la chambre du conseil, celle-ci peut décider que l'ordonnance de maintien en détention préventive est valable pour trois mois. En effet, il s'agit de faits qui seront examinés par la Cour d'assises et qui requièrent une instruction de plus longue durée. Cette décision de la chambre du conseil est susceptible d'appel et l'inculpé peut, pendant la période de trois mois, adresser tous les mois une demande de mise en liberté provisoire à la chambre du conseil.*
*– Durée de la liberté sous conditions : le présent avant-projet de loi précise clairement que les conditions ne peuvent être prorogées que dans le délai initialement fixé et à l'intervention du juge d'instruction, sinon les conditions imposées deviennent automatiquement caduques.*
*– Sanctions en cas de non-respect des formalités: la sanction de nullité est instaurée à l'égard d'un certain nombre de formalités fondamentales.*
*Le projet de loi prévoit également l'adaptation de l'article 28, §5, de la loi du 13 mars 1973 relative à l'indemnité en cas de détention préventive inopérante, ce à la suite de l'arrêt du 26 novembre 2003 de la Cour d'arbitrage qui a estimé que cette disposition viole les articles 10 et 11 de la Constitution.*

Le projet de loi (n° 1317) est renvoyé en commission

2. Projet de loi insérant les articles 187bis, 187ter, 191bis, 191ter, 194bis et 194ter dans le Code judiciaire et modifiant les articles 259bis-9 et 259bis-10 du même Code (amendé par le Sénat), n$^{os}$ 1247/10 à 12.

*La loi du 15 juin 2001 a instauré une troisième voie d'accès à la magistrature, l'examen oral d'évaluation.*
*Les articles 3, 5 et 6, relatifs à la troisième voie d'accès, ont été annulés par l'arrêt n° 14/2003 de la Cour d'Arbitrage du 28 janvier 2003.*
*La Cour d'Arbitrage était d'avis que cette troisième voie d'accès ne peut être ouverte que dans une très faible proportion, sous peine de méconnaître les objectifs que le législateur s'est fixés et de tromper les attentes légitimes de ceux qui se soumettent aux épreuves du concours ou de l'examen.*
*Ce projet de loi a pour but de restaurer cette troisième voie d'accès en tenant compte des remarques de la Cour d'Arbitrage.*
*La création d'une troisième voie d'accès n'ayant pas été remise en cause par la Cour d'arbitrage, le présent projet rend ce nouveau mode d'accès également applicable aux juges de paix, aux juges de police et aux substituts des parquets près les tribunaux de première instance et près les tribunaux du travail, en limitant à 12% du cadre des magistrates par ressort de Cour d'appel le nombre de magistrates qui peuvent être nommés selon cette troisième voie, et ce afin de répondre à l'exigence posée par la Cour d'arbitrage.*

Le projet de loi (n° 1247) a été adopté par 93 voix contre 39 et 2 abstentions



3. Projet de loi modifiant l'article 3 de la loi du 10 décembre 2001 concernant le passage définitif à l'euro (amendé par le Sénat), n^os^ 1578/6 à 9

<u>Le projet de loi (n° 1578) a été adopté par 132 voix et 1 abstention</u>

4. - Projet de loi modifiant la loi du 28 mars 1984 sur les brevets d'invention, en ce qui concerne la brevetabilité des inventions biotechnologiques, n^os^ 1348/1 à 7

   - Proposition de loi (M. Philippe Monfils) modifiant la loi du 28 mars 1984 sur les brevets d'invention afin de permettre la protection juridique des inventions biotechnologiques, n^os^ 108/1 et 2.

*Le projet de loi a pour objectif de transposer la Directive 98/44/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 6 juillet 1998 relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques (ci-après la directive) et ainsi de mettre en concordance la loi belge du 28 mars 1984 sur les brevets d'invention avec le droit communautaire.*
*Il y a lieu de relever que les biotechnologies sont, avec la société de l'information, l'un des deux secteurs-clé pour l'économie du XXIème siècle. Les biotechnologies sont particulièrement importantes dans le domaine de la pharmacie humaine et animale, notamment les vaccins, des enzymes et de l'agro-alimentaire.*
*Etant donné le volume considérable d'investissements à hauts risques qui est souvent exigé en biotechnologie, en particulier dans le domaine du genie génétique, une protection adéquate par le droit des brevets est essentielle pour encourager l'investissement et conserver la position concurrentielle de l'Union européenne dans ce domaine. C'est dans ce but que la directive a été adoptée après un débat de plus de dix ans au sein du Conseil de l'Union européenne et du Parlement européen.*
*A l'issue de différentes consultations du public et des milieux intéressés, le Conseil des ministres a estimé qu'il convient, dans le cadre de la transposition de la directive, de respecter les principes suivants: la subordination de la brevetabilité des inventions biotechnologiques au principe de non-patrimonialité du corps humain, la clarification de la brevetabilité des éléments du corps humain, la mention de l'origine géographique de la matière biologique à partir de laquelle l'invention a été développée, lorsqu'elle est connue et la possibilité d'octroyer une licence obligatoire dans l'intérêt de la santé publique.*
*On notera que la directive elle-même contient des dispositions relatives au respect des principes fondamentaux garantissant l'intégrité et la dignité de la personne humaine. Par ailleurs, elle ne déroge pas aux critères traditionnels de la brevetabilité des inventions, lesquels demeurent applicables en matière de biotechnologie comme dans les autres domaines de la technique.*
*Ce projet de loi - qui correspond pour l'essentiel à une transposition littérale de la directive - a pour but d'établir un cadre juridique équilibré pour permettre aux sciences du vivant et de la biotechnologie de se développer. Celles-ci offrent un potentiel considérable dans de nombreux domaines, en particulier dans les soins de santé, l'agriculture et la protection de l'environnement.*

<u>Le projet de loi (n° 1348) a été adopté par 127 voix contre 3 et 5 abstentions</u>



5. Proposition de résolution (Mmes Karine Jiroflée, Greet Van Gool, Magda De Meyer et Annelies Storms) relative au soutien, par des équipes de liaison, de la prise en charge des enfants cancéreux séjournant à domicile, n[os] 1386/1 à 3.

La proposition de résolution (n° 1386) a été adoptée à l'unanimité des 135 votants

## REVISION DE LA CONSTITUTION

Proposition (MM. Daniel Bacquelaine, Olivier Maingain, Hervé Hasquin et Charles Michel) de révision de l'article 167, § 2, deuxième phrase, de la Constitution afin d'inscrire la possibilité d'organiser une consultation populaire dans le cadre de la procédure d'assentiment aux traités internationaux visés par l'article 34 de la Constitution, nos 1531/1 et 2.

*Le débat sur la participation directe des citoyens à la construction européenne reprend vigueur en cette période d'intense réflexion sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe. Les auteurs estiment que les citoyens belges devraient pouvoir, par le biais d'une consultation populaire, donner leur avis sur ce traité, mais le Conseil d'Etat est cependant d'avis que la consultation populaire n'est possible que moyennant une modification de la Constitution. L'article 167, §2, deuxième phrase, de la Constitution qui concerne la procédure d'assentiment aux traités étant ouvert à révision, les auteurs proposent de le réviser en vue de prévoir une telle consultation populaire afin de pouvoir consulter la population sur l'assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe.*

Les propositions de révision de la Constitution doivent être adoptées à la majorité spéciale
(art. 195, Constitution)
Résultat du vote : 73 oui et 62 non
Le quorum des présences est atteint.
La majorité des 2/3 n'est pas atteinte.
En conséquence la proposition N'EST PAS adoptée.



## QUESTIONS ORALES

***L'octroi d'avances par le Service des créances alimentaires***

Question de :

Mme Colette Burgeon (PS) au vice-premier ministre et ministre des Finances (n° P759)

***Le nouveau formulaire de déclaration à l'impôt des personnes physiques***

Question de :

M. Melchior Wathelet (cdH) au vice-premier ministre et ministre des Finances (n° P760)

***Le rapport de l'OCDE relatif au résultat budgétaire structurel de la Belgique***

Question de :

M. Hendrik Bogaert (CD&V) au vice-premier ministre et ministre du Budget et des Entreprises publiques (n° P761)

***L'accord de coopération relatif à l'octroi des licences d'exportation d'armes***

Question de :

Mme Muriel Gerkens (Ecolo) au ministre des Affaires étrangères (n° P762)

***La composition de l'Exécutif des musulmans***
***L'élection des organes représentatifs du culte musulman***

Questions jointes de :

- M. Bert Schoofs (Vlaams Belang) (n° P756)
- Mme Corinne De Permentier (MR) (n° P757)
- M. Mohammed Boukourna (PS) à la vice-première ministre et ministre de la Justice (n° P758)

***Le rapport de l'OCDE relatif au financement des soins de santé***

Question de :

M. Koen Bultinck (Vlaams Belang) au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique (n° P763)



***L'accord dans le secteur non-marchand concernant le seuil de la délégation syndicale***

Question de :

M. Daniel Bacquelaine (MR) au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique (n° P764)

***Le statut social des mandataires publics***
***L'assujettissement des mandatires publics au statut social des travailleurs indépendants***

Questions jointes de :

- Mme Trees Pieters (CD&V) (n° P765)
- M. Benoît Drèze (cdH) à la ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture (n° P766)

***Le faux départ pour le débat sur les fins de carrière***

Question de :

Mme Greta D'hondt (CD&V) à la ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture(n° P767)

***La proposition d'uniformiser la formation à la conduite***

Question de :

M. Bart Tommelein (VLD) au ministre de la Mobilité (n° P768)



## VOTES NOMINATIFS SUR LES MOTIONS

*Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).*

*Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.*

**VOTES :**

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

   - M. Ortwin Depoortere (Vlaams Belang) au vice-premier ministre et ministre du Budget et des Entreprises publiques sur « le transfert de compétences en matière de coopération au développement aux communautés et aux régions » (n° 541)
     (développées en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 2 mars 2005)

   Deux motions ont été déposées (doc. MOT 51 **0541/001**)

   - une motion de recommandation par Ortwin Depoortere (Vlaams Belang)
   - une motion pure et simple par Mohammed Boukourna (PS) et Jean-Claude Maene (PS)

   La motion pure et simple est adoptée par 91 voix contre 23 et 17 abstentions





DOSSIER

8 MARS 2005

**BANQUE CARREFOUR DE LA LÉGISLATION**

Le mardi 8 mars 2005, la *Banque carrefour de la législation* a été présentée à la Chambre des représentants.
Ce projet est le fruit d'une collaboration entre la Chambre des représentants, le Sénat, la Cour de cassation, la Cour d'arbitrage, le Conseil d'Etat et le Gouvernement fédéral. Il a pour objectif de faciliter l'accès à la législation et à la jurisprudence en permettant au public de consulter les banques de données des institutions participantes, par le biais d'un site portail (www.belgiquelex.be, www.belgielex.be, www.belgienlex.be et www.belgiumlex.be).
Un manuel d'utilisation détaillé est disponible sur le site portail (1).
Vous trouverez ci-après le discours introductif de M. De Croo, Président de la Chambre des représentants, ainsi qu'une note commentant les objectifs du projet et les caractéristiques du site portail.

## PRÉSENTATION OFFICIELLE DU MARDI 8 MARS 2005

ALLOCUTION DE MONSIEUR HERMAN DE CROO, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Messieurs les Présidents,
Messieurs les ministres,
Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

En tant que Président de la Chambre des représentants, c'est pour moi une grande satisfaction de pouvoir vous accueillir à la présentation officielle de la « Banque carrefour de la législation ».

Personne ne contestera qu'un accès aisé à la législation et à la jurisprudence est indispensable pour toute personne qui est chargée de l'élaboration et de l'application des normes juridiques.

Les institutions législatives, les services publics et les tribunaux ne sont pas les seuls à devoir disposer de textes précis et consolidés de la législation pour pouvoir s'acquitter correctement de leur mission, tout citoyen doit également pouvoir prendre connaissance des normes juridiques en vigueur.

---

(1) Le manuel est également disponible sur demande auprès du service des relations publiques et internationales de la Chambre – ☎: 02/549.81.36 – e-mail : pri@lachambre.be



Cependant, nous devons malheureusement constater qu'en matière d'accès à la législation et à la jurisprudence, bon nombre d'améliorations pourraient être apportées. Dans certains cas, il est même difficile, voire impossible, de retrouver certains textes.

Plusieurs institutions et services publics ont toutefois développé des banques de données intégrant des textes législatifs, la documentation y afférente et la jurisprudence. Faute de coopération, les possibilités offertes par ces banques de données sont insuffisamment utilisées.

Cette problématique a été abordée lors d'une rencontre que j'ai eue, il y a quelques années avec le Président de la Cour de cassation, M. Ivan Verougstraete .

Au cours de cet entretien, la proposition de créer une « Banque carrefour de la législation » a été formulée.

Le 27 mars 2003, une première exploration des possibilités existantes en la matière a abouti à la signature d'un protocole de coopération entre la Chambre des représentants, le Sénat, la Cour de cassation, la Cour d'arbitrage, le Conseil d'Etat et le gouvernement fédéral. L'objectif que s'était fixé ce protocole était de rendre la législation et la jurisprudence accessible à un plus large public.

Dès le départ, il fut opté pour une approche phasée.

Au cours d'une première phase - la phase actuelle - les banques de données des institutions participantes sont mises à la disposition de tiers par le biais d'un site portail. Cette phase implique d'une part que l'on procède à la création d'un point d'accès à ces banques de données et d'autre part, que l'on réalise des liens au départ des banques de données de chaque institution vers les banques de données des autres institutions. Le résultat de cette première phase peut être présenté aujourd'hui. Je tiens toutefois à souligner que ceci ne clôture pas encore la première phase. Au cours de cette première phase encore, l'objectif est en effet d'associer les Communautés, les Régions et autres institutions au projet. Je tiens par conséquent à inviter les Présidents des parlements des Communautés et des Régions à coopérer au développement futur de la « Banque carrefour de la législation ».

Au cours de la deuxième phase, les différentes banques de données seront connectées de sorte à développer un réseau stable. Cette phase implique la mise au point d'un logiciel spécifique permettent de consulter toutes les banques de données en n'effectuant qu'une seule opération de recherche, l'utilisateur non professionnel pouvant ainsi retrouver aisément la norme juridique ou la jurisprudence cherchée. A l'heure actuelle, il n'est pas encore possible de prévoir un calendrier concernant la clôture de cette phase.

Je suis pleinement conscient du fait que le travail est loin d'être terminé, néanmoins, je suis convaincu que sous sa présentation actuelle, la Banque carrefour contribue largement à la réalisation d'une des tâches essentielles des pouvoirs publics, à savoir, rendre la législation et la jurisprudence accessible à tout citoyen.

Avant de donner le feu vert à la démonstration qui doit illustrer les possibilités de la Banque carrefour, je tiens à remercier sincèrement les Présidents du Sénat, de la Cour de cassation, de la Cour d'arbitrage, du Conseil d'Etat ainsi que les membres du gouvernement fédéral pour leur collaboration. Ce projet aurait été impossible à réaliser sans l'enthousiasme et la volonté de coopération dont ils ont fait preuve.



Mes remerciements s'adressent aussi aux membres du groupe de travail technique qui ont réalisé la mise au point technique sous la direction experte de leur président, M. Mark Dillen, conseiller général à la Chancellerie du Premier ministre.

Je tiens également à remercier les personnes qui ont vérifié l'efficacité de la Banque carrefour au cours de la phase de test. Leurs suggestions et observations se sont révélées d'une grande utilité.

C'est avec plaisir que je donne maintenant la parole à M. Mark Dillen.

**PRESSE**

1. OBJECTIF DU PROJET

La « Banque carrefour de la législation » vise à faciliter l'accès à la législation et à la jurisprudence en connectant les banques de données existantes.

Le projet est exécuté en deux phases.

Au cours d' une première phase - la phase actuelle - , les banques de données des institutions participantes (voir liste point 3) sont mises à la disposition de tiers par le biais d'un site portail. Cette phase implique d'une part que l'on procède à la création d'un point d'accès à ces banques de données et d'autre part, que l'on réalise des liens au départ des banques de données de chaque institution vers les banques de données des autres institutions. Au cours de cette phase encore, l'objectif est d'associer les Communautés, les Régions et d'autres institutions au projet, afin d'élargir la législation accessible.

La deuxième phase implique le développement des différentes banques de données afin d'aboutir à un réseau stable ainsi que la mise au point d' un logiciel spécifique permettant de consulter toutes les banques de données en n'effectuant qu'une seule opération de recherche. L'utilisateur non professionnel aura ainsi un accès beaucoup plus facile à la législation et la jurisprudence.

2. CARACTÉRISTIQUES DU SITE PORTAIL

Le site portail portera les noms de domaine suivants: www.belgiquelex.be, www.belgielex.be, www.belgienlex.be et www.belgiumlex.be.

En position centrale de la page d'accueil, l'on retrouve les différentes banques de données, divisées en quatre catégories selon la nature des documents offerts: travaux parlementaires préparatoires, législation belge, jurisprudence et législation internationale. Pour indiquer quelle est l'institution qui gère une banque de données, le nom de cette banque de données est précédé d'un symbole (carré de couleur différente pour chaque institution). Lorsque le nom d'une banque de données est sélectionné au moyen du curseur, un choix peut s'opérer entre d'une part, un accès direct à la banque de données ou d'autre part, la fiche descriptive de la banque de données (où sont expliqués les caractéristiques et le contenu de la banque de données).



En haut de la page d'accueil figurent les noms des institutions participantes précédés du symbole de couleur propre à l'institution. En sélectionnant une des institutions, un aperçu complet est donné des banques de données présentées par cette institution.

Les informations concernant les objectifs du site portail et quant à son utilisation figurent dans quelques rubriques regroupées en bas de la page.

Pour accroître l'accessibilité et la commodité de consultation de la « Banque carrefour de la législation », un manuel détaillé a été prévu. Ce manuel est également accessible par le biais du site portail.

### 3. APERÇU DES BANQUES DE DONNÉES PRÉSENTÉES

Ci-après suit un aperçu des banques de données présentées par les institutions participantes.

- Chambre des représentants
  - *Fichier législatif* (données relatives au déroulement du processus législatif et texte exhaustif des documents officiels de la Chambre; période couverte : de 1988 à aujourd'hui: texte et données des dossiers; pour les périodes 1974-1988 et 1832-1947 seul le texte est disponible; les discussions en séance plénière sont disponibles à partir de juillet 1999);
  - Résumés des arrêts de la Cour d'arbitrage (période couverte : 29 novembre 2000 à aujourd'hui).

- Sénat
  - *Fichier législatif* (données relatives au déroulement du processus législatif, ainsi que le texte exhaustif des documents officiels du Sénat et des discussions en séance plénière; période couverte : du 8 juin 1995 à aujourd'hui).

- Cour de cassation
  - *Arrêts de la Cour de Cassation* (période couverte : 1964 à aujourd'hui);
  - *Juridat* (arrêts publiés de la Cour de Cassation, arrêts et décisions d'autres cours et tribunaux, avis de la Commission de la Vie Privée, décisions de la Commission d'aide aux victimes; période couverte: 1958 à aujourd'hui).

- Cour d'arbitrage
  - *Arrêts de la Cour d'arbitrage* (période couverte : 5 avril 1985 à aujourd'hui) ;
  - *Tables de la Cour d'arbitrage* :
    - *Table chronologique arrêts* (table chronologique des arrêts prononcés par la Cour d'arbitrage; période couverte : du 5 avril 1985 à aujourd'hui) ;
    - *Table numéros de rôle* (table des numéros de rôle des arrêts de la Cour d'arbitrage; période couverte : du 5 avril 1985 à aujourd'hui) ;
    - *Table systématique arrêts* (table systématique cumulative de la jurisprudence de la Cour; période couverte : du 5 avril 1985 à aujourd'hui) ;
    - *Table normes contrôlées* (table des normes sur lesquelles la Cour d'arbitrage s'est prononcée ; période couverte : du 5 avril 1985 à aujourd'hui) ;



  - *Table normes de référence* (table des normes auxquelles la Cour d'arbitrage s'est référée; période couverte : du 5 avril 1985 à aujourd'hui) ;
  - *Table questions préjudicielles* (table des jugements, arrêts ou décisions ayant posé une question préjudicielle à la Cour, classés par juridiction ; période couverte : du 5 avril 1985 à aujourd'hui) ;
  - *Table requêtes suspension/annulation* (table des arrêts sur demande de suspension ou sur recours en annulation, classés selon le type de demandeurs ou de requérants; période couverte : du 5 avril 1985 à aujourd'hui) ;
- *Affaires pendantes Cour d'arbitrage*.

➢ Conseil d' Etat
- *Arrêts du Conseil d'Etat* (texte intégral des arrêts du Conseil d'Etat ; période couverte : avril 1994 à aujourd'hui);
- *Reflex-Partie Chrono* (références relatives à des textes de loi et des arrêtés de nature réglementaire, arrêts d'annulation de la Cour d'arbitrage et du Conseil d'Etat en matière réglementaire, ainsi que des circulaires d'intérêt général ; période couverte : avril 1847 à aujourd'hui) ;
- *Reflex-Partie Benelux* (références relatives aux textes réglementaires émanant de l'Union Benelux ; période couverte : du 17 avril 1948 à aujourd'hui) ;
- *Reflex-Partie Europe* (références relatives aux directives et autres actes de l'Union européenne utiles en droit belge ; période couverte : du 25 mars 1957 à aujourd'hui) ;
- *Reflex-Partie Traités* (références relatives aux actes internationaux ; période couverte : du 30 mai 1814 à aujourd'hui) ;
- *Reflex-Partie Assemblées* (références relatives aux propositions et aux projets de loi et aux autres documents parlementaires ; période couverte : de la session 1993-1994 à aujourd'hui);
- *Reflex-Partie Cour d'arbitrage* (références relatives aux recours introduits devant la Cour d'arbitrage et aux questions préjudicielles posées à celle-ci ; période couverte : de 1985 à aujourd'hui) ;
- *Reflex-Partie Recours Conseil d'Etat* (références relatives aux recours introduits devant le Conseil d'Etat contre des actes réglementaires et issue de ces recours ; période couverte : 1987 à aujourd'hui).

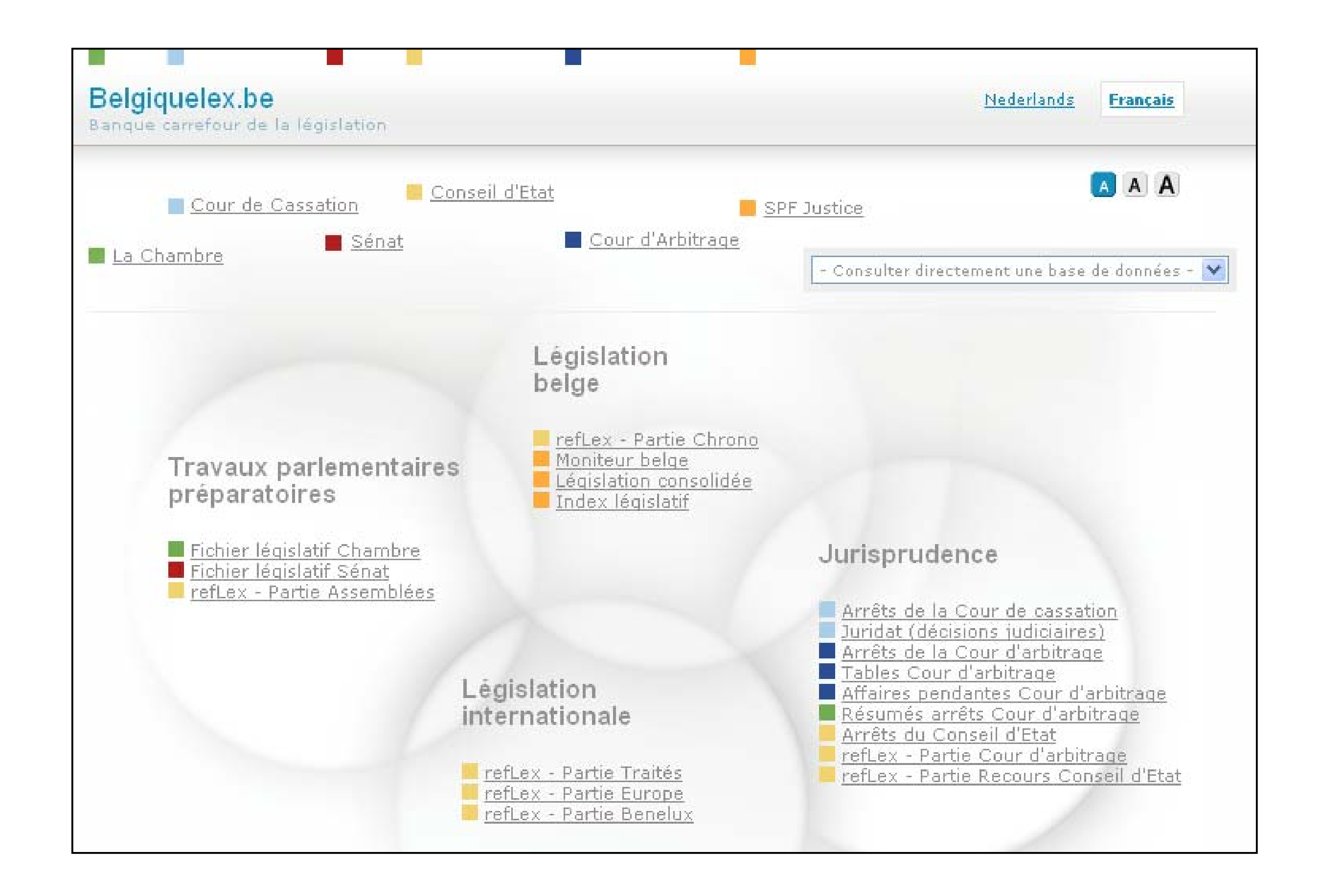
➢ SPF Justice

- *Législation consolidée* (texte intégral consolidé de tous les textes normatifs publiés au Moniteur belge depuis 1830, à l'exception des textes relatifs au droit fiscal et administratif publiés avant juin 1994) ;
- *Moniteur belge* (texte intégral de toutes les normes législatives publiées au Moniteur belge depuis juin 1997) ;
- *Index législatif* (intitulé de tous les textes législatifs et réglementaires publiés au Moniteur belge depuis 1830. Les titres antérieurs à 1945 ne sont repris que s'ils font l'objet d'une modification parue au Moniteur belge et ce à partir de 1984).



# BANQUE-CARREFOUR de la LEGISLATION

# Belgiquelex.be




# MANUEL D'UTILISATION

version 1.0 – février 2005

IP 51 / 58 - 52





**LUNDI 7 MARS 2005**

Commission spéciale Mondialisation

**LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT**

Les Commissions spéciales « Mondialisation » de la Chambre et du Sénat, présidées par Messieurs Dirk Van der Maelen (Sp.a-Spirit) et Pierre Galand (PS) ont présenté leurs travaux relatifs aux objectifs du millénaire pour le développement (doc. Chambre 51 1606/001), lors d'une conférence de presse, le lundi 7 mars 2005, à laquelle participait également M. Armand De Decker, ministre de la Coopération au développement. Cette conférence de presse fut suivie d'un colloque, organisé dans l'hémicycle du Sénat, consacré aux objectifs du Millénaire pour le développement.

Lors de la conférence de presse, M. P. Galand a présenté les travaux réalisés par les deux commissions spéciales, qui ont ainsi procédé à l'audition de nombreux experts, tant de la société civile, que de l'ONU ou de l'OCDE. Ces travaux ont abouti à la rédaction d'une proposition de résolution (doc. Sénat 3-603/2) dont les lignes de force furent commmentées par deux des trois co-rapporteurs (les sénatrices Sabine de Bethune (CD&V) et Jacinta De Roeck (Sp.a-Spirit), le troisième ex-rapporteur étant la députée Valérie de Bue (MR).

*M. Dirk Van der Maelen* a rappelé en ce qui concerne l'objectif 6, à savoir le combat contre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies, que chaque jour, dans le monde, 1000 mères et 30.000 enfants décèdent à la suite de ces maladies, ce qui correspond, chaque semaine, au nombre de victimes du récent tsunami.

Il a également souligné la nécessité d'utiliser des sources de financement international supplémentaires afin de pouvoir financer, d'ici 2015, les huit objectifs que tous les Etats membres de l'ONU se sont éngagés à atteindre. Dans ce contexte, il a fait observer – alors que la Bourse bat tous les records et que les grandes multinationales enregistrent des profits élevés – qu'il convient de privilégier une taxe qui frappe également le grand capital et non pas seulement les travailleurs, comme une taxe sur le kérosène ou le transport aérien.

*Le ministre Armand De Decker* a souligné que la grande pauvreté constitue la menace stratégique la plus importante qui pèse sur la planète. Pour la première fois, les Etats membres de l'ONU se sont engagés à définir des objectifs clairs et quantifiables, compréhensibles par chacun, tant au Nord qu'au Sud, afin d'aboutir à des résultats concrets en 2015.

Les travaux des Commissions spéciales «Mondialisation » seront transmis aux autorités nationales et internationales et témoignent de la volonté de la Belgique de jouer un rôle de premier plan dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.



A Monterey, en 2002, les pays les plus riches se sont engagés à consacrer 0,7 % de leur PIB à l'aide au développement. Seuls cinq pays au monde ont atteint ou dépassent ce seuil; la Norvège, la Suède, le Danemark, les Pays-Bas et le Luxembourg.

La Belgique s'est engagée à atteindre les 0,7 % en 2010, la France en 2012, le Royaume-Uni en 2013. Aujourd'hui, la Belgique consacre 0,45 % de son PIB à l'aide au développement. Afin d'atteindre 0,7 % en 2010, la Belgique devra doubler, en chiffres nominaux, le budget de la Coopération au développement.

D'un budget de 800 millions d'euros, il faudra passer à 1 milliard 500 millions d'euros en 5 ans, ce qui représente une croissance annuelle du budget de la coopération au développement de plus de 11 %. Il s'agira donc d'un effort budgétaire gigantesque.

L'Europe consacre de 55 à 60 % à l'aide au développement au niveau mondial. Par rapport à la population, la Belgique occupe la 6ème position, et, en chiffres absolus, la 11ème place dans le monde.

Quelques chiffres sont révélateurs. Les dépenses militaires et de sécurité mondiales s'élèvent à mille milliards de dollars par an (dont 500 milliards de dollars par les Etats-Unis), les subventions annuelles mondiales à l'agriculture et aux exportations se chiffrent à 300 milliards de dollars par an, tandis que 60 milliards de dollars seulement sont consacrés au développement.

*Le ministre A. De Decker* a également souligné la nécessité de disposer de financements alternatifs. Parmi ces derniers, figurent la taxation du commerce des armes, la taxe Tobin, les taxes sur le kérosène, le transport aérien où les émissions de $CO^2$.
La taxe sur le kérosène est susceptible d'être admise au niveau mondial. Par contre, il sera plus difficile d'arriver à brève échéance à un accord sur la Taxe Tobin.

Le gouvernement britannique a également proposé une Facilité de Financement International (IFF) qui repose sur de grands emprunts. L'on reporte toutefois sur les générations futures le remboursement de ces emprunts, ce qui n'est pas nécessairement une bonne chose.

Il importe également d'utiliser au mieux les moyens financiers disponibles. Cette question préoccupe non seulement le Conseil européen mais également l'ONU et l'OCDE. Les trois axes qu'il convient de privilégier sont la cohérence, l'harmonisation et la coopération.

En ce qui concerne la cohérence, il est quelque peu contradictoire de subsidier, comme le fait l'UE, l'agriculture et les exportations afin de protéger son marché. Les effets d'une telle politique vont à l'encontre des intérêts des pays en voie de développement.

En ce qui concerne l'harmonisation, force est de constater qu'à l'heure actuelle chaque pays développe ses propres politiques de développement qui traduisent sa vision propre en la matière. Lors d'une récente conférence à Paris, consacrée à l'harmonisation de l'aide, l'on a accepté, grâce au volontarisme de l'UE, des indicateurs de progrès, malgré l'opposition des Etats-Unis, du Japon et du Canada. Des engagements doivent être pris en septembre 2005 à New-York, lors du Sommet des Nations-Unies. Chaque Etat doit utiliser les mêmes procédures en matière de développement.

Quant à la coopération, le Ministre a proposé que la Belgique serve de coordinateur pour toute l'aide mondiale à destination de la République démocratique du Congo. D'autres pays devraient assumer une telle coordination de l'aide dans d'autres régions du monde.



Monsieur De Decker a fait observer que c'est grâce au développement que l'on accroîtra la sécurité et la stabilité au niveau mondial. Une politique de développement ne peut plus être menée isolément mais doit être intégrée dans un grand nombre d'autres politiques (Affaires étrangères, Défense, Economie, Immigration,…).

L'objectif de l'aide au développement ne consiste pas uniquement à octroyer des aides publiques. Il convient également de permettre à l'économie des pays en voie de développement de « décoller » afin que ces derniers puissent assumer eux-mêmes leur développement. Ceci implique bien entendu une bonne gouvernance, un Etat de droit, un climat favorable aux investissements.

Le microcrédit par exemple responsabilise les acteurs économiques et leur permet de créer et développer leurs propres activités (ce qui contribue à réduire la grande pauvreté).

La question du « genre » et de l'égalité entre hommes et femmes est un élément transversal qui constitue une priorité pour la coopération belge. Les femmes ont un rôle moteur à jouer quant au succès de toute politique au développement. En effet, 70 % des personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté (1 milliard 300 millions) sont des femmes. Les femmes représentent également 80 % du nombre total d'analphabètes au monde.  Enfin, les deux tiers des enfants qui ne vont pas à l'école sont des filles.





# PUBLICATIONS

*Cette rubrique mentionne quelques publications que la rédaction juge susceptibles d'intéresser le lecteur.*

## CHAMBRE

Documents parlementaires :

- 1598/003 (CHAMBRE) DU 2 MARS 2005
  3-1068/1 (SÉNAT)

Avis de la commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du comité permanent de contrôle des services de police (Chambre) et de la commission chargée de l'accompagnement du comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité (Sénat).

Bulletin des questions et réponses :

- 51 066 DU 21 FÉVRIER 2005

Questions et réponses écrites



Fiches informatives

*Le service des Relations publiques de la Chambre publie des fiches « info » destinées à fournir à un large public des informations sur la structure de l'Etat belge et le fonctionnement du Parlement fédéral ainsi que des institutions internationales. Chaque fiche aborde un sujet différent. Les fiches info sont publiées en langues française, néerlandaise, allemande et anglaise. Plus de 50 thèmes ont été abordés jusqu'à présent.*

*Les fiches peuvent être consultées sur le site Internet de la Chambre (www.lachambre.be - Publications/Fiches info parlementaires).*
*Elles sont également vendues au prix de 1,20 €. On peut se les procurer au comptoir des documents de la Chambre situé dans le centre d'accueil ou les commander auprès du Service des affaires générales. Tous les responsables de groupes qui visitent la Chambre reçoivent, à titre de préparation de la visite, une farde qui rassemble l'ensemble des fiches.*
*Ces fiches donnent lieu à une demande importante. Il s'agit d'instruments pratiques e.a. pour les étudiants et le personnel enseignant.*

*La nouvelle série de fiches consacrées à l'Union européenne a été publiée. Dans les informations parlementaires n° 57, vous avez pu prendre connaissance de la fiche 34.04 relative au financement de l'Union.*
*Dans ce numéro, nous publions en page 83 la fiche n° 34 relative aux Etats membres de l'Union européenne.*

Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux

- 726/1 DU 26 FÉVRIER 2005

Rapport d'activité 2004.

- 728/1 DU 28 FÉVRIER 2005

Rapport sur les Télécommunications et Energie (l'institut de régulation luxembourgeois) par M. R. Negri.

- 725/1 DU 1ER MARS 2005

La Conférence trilatérale sur l'énergie (CTE) du Conseil Nordique, de l'Assemblée balte et du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux, tenue les 10 et 11 décembre 2004 dans le Storting à Oslo, Norvège.

- 727/1 DU 2 MARS 2005

Rapport sur la problématique des soins de santé transfrontaliers et du plan catastrophe en particulier par M. Louis Siquet.

- CONSEIL BENELUX – 263-264

Compte-rendu in extenso des séances des vendredi 3 et samedi 4 décembre 2004.



## CONSEIL DES MINISTRES

*Le texte ci-dessous mentionne les points qui figurent à l'ordre du jour du Conseil des ministres et qui sont susceptibles d'influencer les travaux parlementaires futurs. Il s'agit surtout d'avant-projets de loi approuvés par le Conseil des ministres. Le parlement fédéral entame l'examen d'un projet lorsque le gouvernement l'a déposé à la Chambre des représentants ou au Sénat. Le projet ne peut obtenir la sanction et être promulgué en tant que loi qu'après avoir été adopté par la Chambre et, dans certains cas, également par le Sénat.*

*Une information plus détaillée relative aux décisions du Conseil des ministres est disponible sur le site Internet du gouvernement fédéral: http://fgov.be. (rubrique Actualités)*

### ➢ CONSEIL DES MINISTRES DU 4 MARS 2005

Le Premier Ministre a qualifié d'historiques les réformes socio-économiques décidées par le Conseil des ministres. Il s'agit principalement de la modification en matière d'impôt sur les sociétés, par laquelle un avantage fiscal est accordé sur les capitaux propres investis par une société, avantage aussi important que celui qui est accordé au capital emprunté. Un système spécial est réservé aux PME, qui peuvent en effet choisir entre les intérêts notionnels majorés (+ 0,5 %) ou bien la réserve d'intérêts. Par ailleurs, le manque à gagner pour l'Etat (un peu moins de 500 millions d'euros) sera compensé par l'augmentation des activités et des emplois. Le système est applicable à l'ensemble des entreprises. Pour ce qui est des titres au porteur, le Ministre des Finances a confirmé qu'à partir du 1er janvier 2008, ces titres "papier" ne seront plus émis. Le Premier Ministre a aussi mis l'accent sur la double mesure pour encourager la recherche scientifique, à savoir l'augmentation de 50 à 65 % du pourcentage du précompte professionnel qui ne doit pas être versé au Trésor, d'une part par les institutions scientifiques et, d'autre part, par les entreprises privées qui concluent une convention avec ces institutions.



### LA SCIENCE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, ministre de la Politique scientifique, le Conseil des ministres a pris connaissance du nouveau programme de recherche pluriannuel : « La science pour un développement durable ».

Le programme a pour but de :
- maintenir et développer un potentiel scientifique dans différents domaines stratégiquement importants, afin de réduire les incertitudes scientifiques et d'anticiper les besoins futurs en terme de connaissances ;
- offrir un appui scientifique aux autorités du pays, dans la préparation, la mise en oeuvre et le suivi d'une politique supranationale; fédérale, régionale ou locale au sein et entre domaines ;
- offrir au potentiel de recherche belge oeuvrant dans les domaines concernés, la possibilité de s'intégrer au sein des diverses initiatives de recherche menées au niveau européen et international, et plus particulièrement celles de l'Espace européen de la recherche.

### ACCORDS INTERNATIONAUX SUR L'ESCAUT ET SUR LA MEUSE

Sur proposition de M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment de l'Accord international sur l'Escaut et de l'Accord international sur la Meuse.

### OFFICE EUROPÉEN DE POLICE

Sur proposition de M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi également signé par Mme Laurette Onkelinx, ministre de la Justice, et M. Patrick Dewael, ministre de l'Intérieur, portant assentiment au protocole établi sur la base de l'article 43, paragraphe 1. de la convention portant création d'un Office européen de police (Convention Europol), modifiant ladite Convention fait à Bruxelles, le 27 novembre 2003.

### MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Sur proposition de M. Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi du 28 août 1991 sur l'exercice de la médecine vétérinaire et modifiant la loi du 23 mars 1998 relative à la création d'un Fonds budgétaire pour la santé et la qualité des animaux et des produits animaux.

L'avant-projet de loi donne une base légale aux sanctions prises en cas de non-respect de certaines dispositions réglementaires.



### DÉDUCTION FISCALE POUR CAPITAL À RISQUE

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi instaurant une déduction fiscale pour capital à risque pour les entreprises.

Cet avant-projet concrétise le principe de l'introduction d'un système de déduction des intérêts « notionnels » pour capital à risque pour les entreprises. Le système consiste à octroyer une déduction de la base d'imposition à l'impôt des sociétés, à concurrence d'un montant égal à la rentabilité fictive des fonds propres, calculé sur la base du taux de l'OLO à 10 ans. Le grand avantage de cette mesure est de rectifier fortement la discrimination actuelle entre le traitement fiscal du financement à l'aide de capitaux empruntés (actuellement, les intérêts payés peuvent en effet être déduits de la base imposable) et celui du financement à l'aide de capitaux propres, ce qui encourage l'autofinancement de nos entreprises, PME incluses.

### RÉFORME DE LA LOI SUR LES ARMES

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre de la Justice, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi réglant des activités économiques et individuelles avec des armes.

A ce jour, quelque 870.000 armes sont recensées au Registre Central des Armes. Le total des armes détenues par des particuliers est estimé à environ 1.500.000 à 2.000.000. C'est la loi de 1933 relative à la fabrication, au commerce, au port des armes et au commerce des munitions qui régit actuellement cette matière. Cette loi, amendée par un arrêté royal de 1991 et par de nombreuses circulaires est parcellaire, complexe et inadaptée, ce qui engendre de nombreuses difficultés d'application pour l'ensemble des praticiens de la matière, au sens large. « Le projet du précédent Gouvernement sera affiné en vue de réduire la possession privée d'armes en tenant compte de la directive européenne 91/477/CEE du Conseil du 18 juin 1991 relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes à feu ».





# ANNEXES





# DEMANDES D'INTERPELLATIONS

*Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission.  Sur avis de la conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière  ou décider de la transformer en question orale ou écrite.*

- **549 Justice**

Interpellation de M. Tony VAN PARYS à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur « la décision du super-conseil des ministres consacré à la Justice de libérer plus rapidement les moyens accordés dans le cadre des contrats de sécurité ».

- **550 Défense nationale**

Interpellation de M. Luc SEVENHANS au ministre de la Défense sur « le rappel des attachés militaires ».

- **551 Infrastructure**

Interpellation de M. Luc SEVENHANS au vice-premier ministre et ministre du Budget et des Entreprises publiques sur « le dossier ABX ».

- **552 Relations extérieures**

Interpellation de M. Roel DESEYN au ministre des Affaires étrangères sur « la menace de famine au Niger ».

Idem n° 523  M. Francis VAN DEN EYNDE

- **553 Défense nationale**

Interpellation de M. Luc SEVENHANS au ministre de la Défense sur « son attitude à l'égard du service Image et Relations publiques ».

- **554 Défense nationale**

Interpellation de M. Patrick DE GROOTE au ministre de la Défense sur « le rappel des attachés militaires ».

Idem n° 550  M. Luc SEVENHANS

- **555 Affaires sociales**

Interpellation de Mme Marleen GOVAERTS au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « un contrôle effectué par les services d'inspection sociale après un enterrement».



➢ **556 Infrastructure**
Interpellation de Mme Marleen GOVAERTS à la ministre de l'Emploi sur « un contrôle effectué par les services d'inspection sociale après un enterrement ».
Idem n° 555 Mme Marleen GOVAERTS

➢ **557 Finances**
Interpellation de M. Gerolf ANNEMANS au vice-premier ministre et ministre des Finances sur « la clef de répartition francophones/néerlandophones, lors des recrutements/nominations à l'AFER, à l'ADA, à l'ACED, à l'ISI et à l'AREC ».

➢ **558 Relations extérieures**
Interpellation de M. Patrick DE GROOTE au ministre des Affaires étrangères sur « des livraisons d'armes à la Tanzanie ».

➢ **559 Relations extérieures**
Interpellation de M. Francis VAN DEN EYNDE au ministre des Affaires étrangères sur « des livraisons d'armes à la Tanzanie ».
Idem n° 558 M. Patrick DE GROOTE

➢ **560 Justice**
Interpellation de M. Bart LAEREMANS à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur « les projets Beliris ».

➢ **561 Finances**
Interpellation de M. Pieter DE CREM au vice-premier ministre et ministre des Finances sur « les propositions relatives à la déduction fiscale de l'épargne-pension ».

➢ **562 Affaires sociales**
Interpellation de M. Pieter DE CREM à la ministre de l'Emploi sur « les aidants occasionnels m/f».

➢ **563 Défense nationale**
Interpellation de M. Pieter DE CREM au ministre de la Défense sur « l'établissement des fiches mentionnant des traits de caractère de certains membres du personnel du Centre des grands brûlés de Neder-over-Heembeek ».

➢ **564 Relations extérieures**
Interpellation de Mme Nathalie MUYLLE au ministre des Affaires étrangères sur « la couverture par le Ducroire de la licence d'exportation accordée à l'entreprise New Lachaussée »
Idem n° 558 M. Patrick DE GROOTE
Idem n° 559 M. Francis VAN DEN EYNDE



➢ **565 Finances**

Interpellation de Mme Marleen GOVAERTS au vice-premier ministre et ministre des Finances sur « les propositions du sp.a et du VLD visant à instaurer un taux unique en matière de déduction fiscale pour l'épargne-pension ».

Idem n° 561 M. Pieter DE CREM





# PROJETS DE LOI, PROPOSITIONS, RAPPORTS DE COMMISSIONS ET COMPTES-RENDUS

*Les projets et propositions de loi déposés à la Chambre ainsi que les rapports de commission sont publiés sous forme de documents parlementaires.*
*Ces documents portent un numéro d'ordre principal attribué lors du dépôt à chaque projet ou proposition; suit un numéro subséquent attribué aux différents documents (texte de base, avis du Conseil d'État, amendements, rapports de commission etc…. qui s'y rattachent. Suit enfin la mention de la session parlementaire au cours de laquelle le projet ou la proposition a été déposé.*
*Tous les documents parlementaires relatifs aux projets de loi et propositions peuvent être obtenus auprès des services des Affaires générales de la Chambre ou au comptoir des documents de la Chambre (voir dernière page du bulletin: publications de la Chambre des représentants et du Sénat de Belgique).*

*Ils peuvent être consultés sur le site Internet de la Chambre: http: //www.lachambre.be, sous la rubrique « Documents parlementaires ». Une sous rubrique mentionne les documents les plus récents.*

*Les comptes rendus des séances plénières et des commissions peuvent également être consultés sur le site, sous la rubrique «séances plénières », compte rendu analytique et intégral et sous la rubrique « commissions », discussion des textes de loi.*





## AVIS DU CONSEIL D'ETAT

*La section de législation du Conseil d'État donne un avis motivé sur le texte d'un projet, d'une proposition de loi ou d'un amendement dont la Chambre est saisie lorsqu'elle y est invitée par le président de la Chambre. Celui-ci est tenu de solliciter cet avis lorsque 71 membres au moins ou la majorité des membres d'un groupe linguistique le demande. Il peut solliciter cet avis pour tout projet, proposition ou amendement à un projet ou proposition. (Pour mémoire, les avant-projets de loi du gouvernement doivent être soumis à l'avis du Conseil d'État).*
*La présente annexe mentionne les avis remis par le Conseil d'État à la demande du Président de la Chambre, lesquels sont publiés sous forme de document parlementaire. Il est également fait mention des textes pour lesquels le Président de la Chambre sollicite l'avis du Conseil d'État.*
*Les documents parlementaires peuvent être obtenus auprès du service des Affaires générales, du comptoir des documents de la Chambre ou auprès des imprimeurs (voir dernière page du bulletin: "publications de la Chambre des représentants et du Sénat de Belgique).*

- **DOC 51 1014/007** DU 2 MARS 2005

Avis du Conseil d'Etat n° 38.081/1 sur le projet de loi modifiant l'arrêté royal n° 143 du 30 décembre 1982 fixant les conditions auxquelles les laboratoires doivent répondre en vue de l'intervention de l'assurance maladie pour les prestations de biologie clinique.





# COUR D'ARBITRAGE

*La Cour d'Arbitrage a été créée en 1984, dans le cadre de la réforme de l'État, pour trancher les conflits de compétences entre État, Communautés et Régions. Depuis 1989, la Cour d'arbitrage est également chargée de juger de la conformité des lois, décrets et ordonnances aux principes constitutionnels d'égalité des citoyens et de la liberté d'enseignement. Elle peut recevoir les recours de citoyens à ce sujet. La Cour est enfin compétente pour répondre aux questions préjudicielles des tribunaux sur ces principes constitutionnels.*

*Les arrêts de la Cour d'Arbitrage sont intégralement publiés au Moniteur belge.*

| **ARRÊT DE LA COUR D'ARBITRAGE** | |
|---|---|
| **n°** | **1/2005** |
| **prononcé le** | **12 janvier 2005** |
| **rendu sur** | **recours en annulation** |
| **disposition(s) en cause** | **article 11 de la loi du 3 mai 2003 modifiant certaines dispositions de la deuxième partie du Code judiciaire** |
| **disposition(s) de référence** | **articles 10 et 11 de la Constitution** |
| **décision** | **annulation avec maintien des effets** |

La disposition en cause abroge l'article 191, § 1er, du Code judiciaire, qui déterminait les conditions auxquelles les membres du ministère public nommés à l'issue du stage de courte durée pouvaient être nommés magistrats du siège.

A la suite de cette abrogation, les membres du ministère public nommés à l'issue du stage prévu par l'article 259*octies*, § 3, du même Code ne pouvaient plus être candidats à une nomination en tant que juge ou juge de complément au tribunal de première instance, au tribunal du travail ou au tribunal de commerce. Il ressort des travaux préparatoires de la loi du 22 décembre 2003 qui a rétabli l'article 191, § 1er, que l'abrogation se fondait sur une erreur.

La Cour d'arbitrage estime que l'abrogation, par erreur, d'une disposition législative, qui a privé temporairement et sans justification raisonnable des magistrats du ministère public de la possibilité de se porter candidat à une fonction dans la magistrature assise, est contraire aux articles 10 et 11 de la Constitution. Par conséquent la Cour annule la disposition en cause. Mais elle en maintient les effets, étant donné qu'il apparaît que l'avantage que procurerait à certains des requérants l'effet rétroactif de l'annulation est hors de proportion avec les perturbations qu'il causerait au service public de la justice.



| ARRÊT DE LA COUR D'ARBITRAGE | |
|---|---|
| **n°** | **3/2005** |
| **prononcé le** | **12 janvier 2005** |
| **concernant** | **question préjudicielle** |
| **disposition(s) en cause** | **article 133, § 1er, du Code des impôts sur les revenus 1992** |
| **disposition(s) de renvoi** | **articles 10 et 11 de la Constitution** |
| **décision** | **violation** |

Il découle de la disposition en cause qu'une différence de traitement existe entre les contribuables qui ne forment pas un ménage et qui ont des enfants communs, sur lesquels ils exercent conjointement leur autorité parentale et dont ils ont la garde conjointe, suivant que ces contribuables bénéficient des exonérations fiscales en cause en considération de ce qu'ils ont des enfants à charge ou de ce qu'ils sont père ou mère célibataire ayant un enfant à charge: alors que le bénéfice de l'exonération peut être partagé dans le premier cas (article 132*bis*, C.I.Cr.), il ne peut l'être dans le second (article 133, § 1er, 1°) et est exclusivement attribué à celui des parents ayant l'enfant à charge.

La Cour d'arbitrage remarque que l'avantage fiscal supplémentaire que constitue l'article 133, § 1er, 1°, a pour but d'aider un parent qui doit assumer seul l'éducation et les charges financières des enfants. Dès lors que l'avantage fiscal prévu à l'article 132*bis* est aussi octroyé en considération de l'éducation et des charges financières des enfants, la simple circonstance que ceux-ci ne feraient pas partie du ménage d'un contribuable isolé ne justifie pas que le premier avantage ne puisse être partagé, alors que le second le peut, lorsque l'éducation et la charge des enfants sont supportées d'une manière égale par chaque parent, chacun d'eux exerçant, réellement et de manière alternée, la garde conjointe, et lorsque les parents en font conjointement la demande.

La Cour considère que l'argument selon lequel il serait nécessaire de pouvoir donner une localisation unique à l'enfant en considération duquel l'avantage fiscal est consenti ne peut être retenue puisque cet élément n'a pas empêché le législateur d'adopter l'article 132*bis* et de partager l'avantage qui y est visé.

La Cour juge donc que la disposition en cause viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il ne permet pas que l'avantage qu'il vise soit partagé entre un père célibataire et une mère célibataire qui exercent la garde conjointe de leurs enfants et qui en font conjointement la demande.



| **ARRÊT DE LA COUR D'ARBITRAGE** | |
|---|---|
| **n°** | **6/2005** |
| **prononcé le** | **12 janvier 2005** |
| **concernant** | **question préjudicielle** |
| **disposition(s) en cause** | **article 82 de la loi du 8 août 1997 sur les faillites, tel qu'il a été remplacé par l'art. 29 de la loi du 4 septembre 2002 modifiant la loi du 8 août 1997 sur les faillites, le Code judiciaire et le Code des sociétés** |
| **disposition(s) de renvoi** | **articles 10 et 11 de la Constitution** |
| **décision** | **violation** |

La disposition en cause permet au failli de solliciter l'excusabilité (qui empêche les créanciers de le poursuivre). Elle a pour effet que le conjoint du failli qui s'est personnellement obligé à la dette de celui-ci est libéré. Par contre, le conjoint qui est, en vertu d'une disposition légale, solidaire du failli n'est pas libéré de l'obligation de payer cette dette par l'effet de la déclaration d'excusabilité.

Il découle en outre de la disposition en cause que le conjoint du failli reste tenu d'acquitter la dette d'impôt du failli « *afférente au précompte immobilier pour l'habitation familiale ou à l'impôt des personnes physiques* », et notamment la taxe communale additionnelle, alors que le failli lui-même n'est plus tenu d'acquitter cette dette d'impôt.

La disposition litigieuse s'inscrit dans la législation sur les faillites, qui vise essentiellement à réaliser un juste équilibre entre les intérêts du débiteur et ceux des créanciers. Par la loi du 4 septembre 2002 modifiant la disposition en cause, le législateur a introduit une exigence nouvelle pour obtenir l'excusabilité: le failli ne peut être excusé que s'il est malheureux et de bonne foi. S'il satisfait à cette condition, l'excusabilité ne peut lui être refusée que si le tribunal constate qu'il existe des « *circonstances graves spécialement motivées* ».

La règle de l'excusabilité porte sur les dettes propres au failli. L'extension des effets de l'excusabilité au conjoint du failli qui s'est personnellement obligé à la dette du failli se situe dans le prolongement de cette règle. Le conjoint a certes souscrit une obligation propre de caution, mais cette obligation ne porte pas sur le paiement d'une dette propre, mais sur la liquidation d'une dette du débiteur principal failli. La Cour juge qu'en ce qu'il ne permet en aucune façon au juge de libérer d'une dette d'impôt du failli déclaré excusable le conjoint de celui-ci, le législateur a laissé subsister une discrimination.

Par conséquent, la Cour juge que la disposition en cause, telle qu'elle est applicable depuis sa modification par la loi du 4 septembre 2002, viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce que le conjoint du failli déclaré excusable reste tenu au paiement de la dette d'impôt du failli afférente à l'impôt des personnes physiques et à la taxe communale additionnelle.



| ARRÊT DE LA COUR D'ARBITRAGE | |
|---|---|
| **n°** | **11/2005** |
| **prononcé le** | **19 janvier 2005** |
| **concernant** | **recours en annulation** |
| **disposition(s) en cause** | **articles 3, 4 et 9 du décret de la Région wallonne du 15 mai 2003 modifiant le décret du 11 septembre 1985 organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement dans la Région wallonne, le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets et le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement** |
| **disposition(s) de renvoi** | **articles 10 et 11 de la Constitution, lus isolément ou conjointement avec son article 23 et avec les articles 1er à 6 de la directive 85/337/CEE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement** |
| **décision** | **annulation** |

Les dispositions en cause prescrivent l'élaboration, par le Gouvernement, d'une liste de projets soumis à étude d'incidences sur l'environnement en raison de leur risque d'incidences notables sur l'environnement. Les projets non repris dans cette liste mais qui pourraient eux aussi avoir une incidence notable sur l'environnement devront faire l'objet d'une notice d'évaluation dont les modalités diffèrent de celles de l'étude d'incidences. En effet, les personnes chargées d'effectuer des études d'incidences sur l'environnement réalisent une étude scientifique et doivent être agréées, alors que la notice d'évaluation est réalisée par l'auteur du projet lui-même. De plus, tandis qu'une consultation du public est réalisée pour les projets qui font l'objet d'une étude d'incidences, la procédure de notice d'évaluation n'en prévoit pas. Enfin, la durée de l'éventuelle enquête publique est de quinze jours pour les projets soumis à notice d'évaluation et de trente jours pour les projets soumis à étude d'incidences.

La Cour juge que si le législateur décrétal wallon a entendu se conformer au droit européen en soumettant à une enquête publique tous les projets susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement, il n'a pas invoqué de raison justifiant que, lorsque le caractère notable de ces incidences est constaté, les projets soient soumis à des procédures d'évaluation à ce point différentes selon qu'ils sont ou non repris dans la liste établie par le Gouvernement dans son arrêté du 4 juillet 2002. Si l'impossibilité d'établir une liste exhaustive des projets qui doivent d'office être soumis à étude d'incidences peut être admise dans son principe, le législateur décrétal a méconnu le principe d'égalité en établissant deux catégories de procédures dont l'une ne comporte pas des garanties de consultation et d'impartialité suffisantes.

La Cour annule donc les dispositions en cause et en maintient les effets jusqu'au 31 décembre 2005 afin d'éviter l'insécurité juridique qui naîtrait du caractère rétroactif de l'annulation, notamment à l'égard des personnes qui ont introduit une demande de permis en se fiant à la réglementation critiquée, et afin de permettre au législateur décrétal d'adopter une nouvelle réglementation.



| ARRÊT DE LA COUR D'ARBITRAGE | |
|---|---|
| **n°** | **13/2005** |
| **prononcé le** | **19 janvier 2005** |
| **concernant** | **questions préjudicielles** |
| **disposition(s) en cause** | **articles 56*bis*, § 2, alinéa 4, et 120*bis* des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés** |
| **disposition(s) de renvoi** | **articles 10 et 11 de la Constitution** |
| **décision** | **violation par l'article 120*bis*** |

L'article 120*bis* des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés prévoit que la prescription de l'action en répétition des prestations payées indûment se prescrit par cinq ans à partir de la date à laquelle le paiement a été effectué. Cette disposition établit de la sorte un régime différent de la règle générale établie par l'article 30, § 1er, de la loi du 29 juin 1981 établissant les principes généraux de la sécurité sociale des travailleurs salariés, lequel fixe ce délai à trois ans mais le ramène à six mois lorsque le paiement résulte uniquement d'une erreur de l'organisme ou du service, dont l'intéressé ne pouvait normalement se rendre compte, et lequel porte à cinq ans le délai de prescription de l'action en répétition des allocations indûment perçues à la suite de manœuvres frauduleuses ou de déclarations fausses ou sciemment incomplètes, alors que l'article 120*bis* des lois coordonnées précitées ne précise pas quel est ce délai.

La Cour d'arbitrage observe que le législateur a voulu tenir compte de la spécificité du problème de la récupération de l'indu en matière de sécurité sociale et s'est préoccupé de ne pas permettre que les allocations versées en matière de sécurité sociale puissent, lorsqu'elles ont été indûment perçues, être récupérées dans les délais de droit commun. Il a veillé également à rendre les courtes prescriptions inapplicables « *lorsque le paiement indu a été effectué en cas de fraude, de dol ou de manœuvres frauduleuses* » tout en limitant dans ce cas le délai de prescription à cinq ans (article 30, § 1er, alinéa 3, de la loi précitée du 29 juin 1981).

La Cour considère que, même si ces dispositions ne constituent que des principes généraux de la sécurité sociale des travailleurs salariés que chacune des législations particulières devait mettre en œuvre, il ne peut être admis que l'indu puisse être réclamé aux bénéficiaires d'allocations familiales qui sont des assurés sociaux au sens de la loi du 29 juin 1981, dans un délai de cinq ans dans le cas où le paiement indu n'est pas lié à une fraude, et pendant dix ans, à défaut d'indication dans l'article 120*bis* litigieux des lois coordonnées précitées, dans le cas où le paiement indu est lié à une fraude.

La Cour juge donc que la disposition en cause viole les articles 10 et 11 de la Constitution.



| ARRÊT DE LA COUR D'ARBITRAGE | |
|---|---|
| **n°** | **14/2005** |
| **prononcé le** | **19 janvier 2005** |
| **concernant** | **recours en annulation** |
| **disposition(s) en cause** | **recours en annulation des articles 7, 8, 9 et 12 du décret de la Région flamande du 4 juin 2003 modifiant le décret du 18 mai 1999 portant organisation de l'aménagement du territoire en ce qui concerne la politique de maintien** |
| **disposition(s) de renvoi** | **articles 10, 11 et 14 de la Constitution** |
| **décision** | **annulation de tout ou partie des articles 146, alinéa 3, 149, § 1er, alinéas 1er et 3, et § 5, alinéa 4, et 153, alinéa 2, du décret de la Région flamande du 18 mai 1999, tel qu'il a été modifié par le décret du 4 juin 2003** |

L'article 146, alinéa 3, du décret du 18 mai 1999, inséré par l'article 7 du décret du 4 juin 2003, en cause, punit la perpétuation d'infractions en matière d'urbanisme. Selon la Cour d'arbitrage, cette disposition n'a pas un contenu normatif suffisamment précis pour pouvoir définir une infraction. De plus, les justiciables qui sont poursuivis pour la persistance d'une infraction en matière d'urbanisme sont privés de la garantie en vertu de laquelle personne ne peut être soumis à une loi pénale qui ne satisfait pas aux conditions permettant à chacun de savoir si son comportement est ou non punissable. En outre, l'existence de voisins ne constitue pas un critère pertinent en ce qui concerne le caractère punissable de la persistance d'une infraction en matière d'urbanisme. La Cour annule dans cette disposition les mots « *pour autant qu'ils ne provoquent pas de nuisances urbanistiques inadmissibles pour les voisins ou pour autant qu'ils ne constituent pas de violation grave des prescriptions urbanistiques essentielles en matière de destination en vertu du plan d'exécution spatial ou du plan d'aménagement* ».

L'article 149, § 1er, et l'article 149, § 5, alinéa 4, du décret du 18 mai 1999, respectivement remplacé et ajouté par l'article 8, 1° et 3°, du décret du 4 juin 2003, et l'article 153, alinéa 2, du décret du 18 mai 1999, tel qu'il a été inséré par l'article 9, 1°, du décret du 18 mai 1999, établissent une distinction en ce qui concerne les infractions en matière d'urbanisme selon que l'infraction, la demande portant sur la plus value, l'action en paiement ou le paiement, dont il est question dans ces différentes dispositions, sont antérieurs ou postérieurs au 1er mai 2000. La Cour n'aperçoit pas en quoi la référence à la date du 1er mai 2000 justifie cette distinction. La Cour annule donc dans l'article 149, § 1er, alinéas 1er et 3, du décret du 18 mai 1999, les mots « *avant le 1er mai 2000* »; annule l'article 149, § 5, alinéa 4, du même décret; et enfin annule dans l'article 153, alinéa 2, du même décret, les mots « *datant d'avant le 1er mai 2000* ».



# ADDENDA





# AGENDA DES SEANCES PLENIERES ET DES REUNIONS DE COMMISSIONS

***Les agendas des commissions et des séances plénières sont disponibles sur le site Internet de la Chambre (www.lachambre.be), rubriques « Agenda des réunions de commissions » et « Agenda des séances plénières ».***






# L'Union européenne

## Financement

Pour accomplir ses missions, l'Union européenne dispose d'un budget qui s'élève à 109 milliards d'euros pour 2004, ce qui est comparable au budget d'un petit État membre comme la Belgique.

### Comment le budget est-il établi?

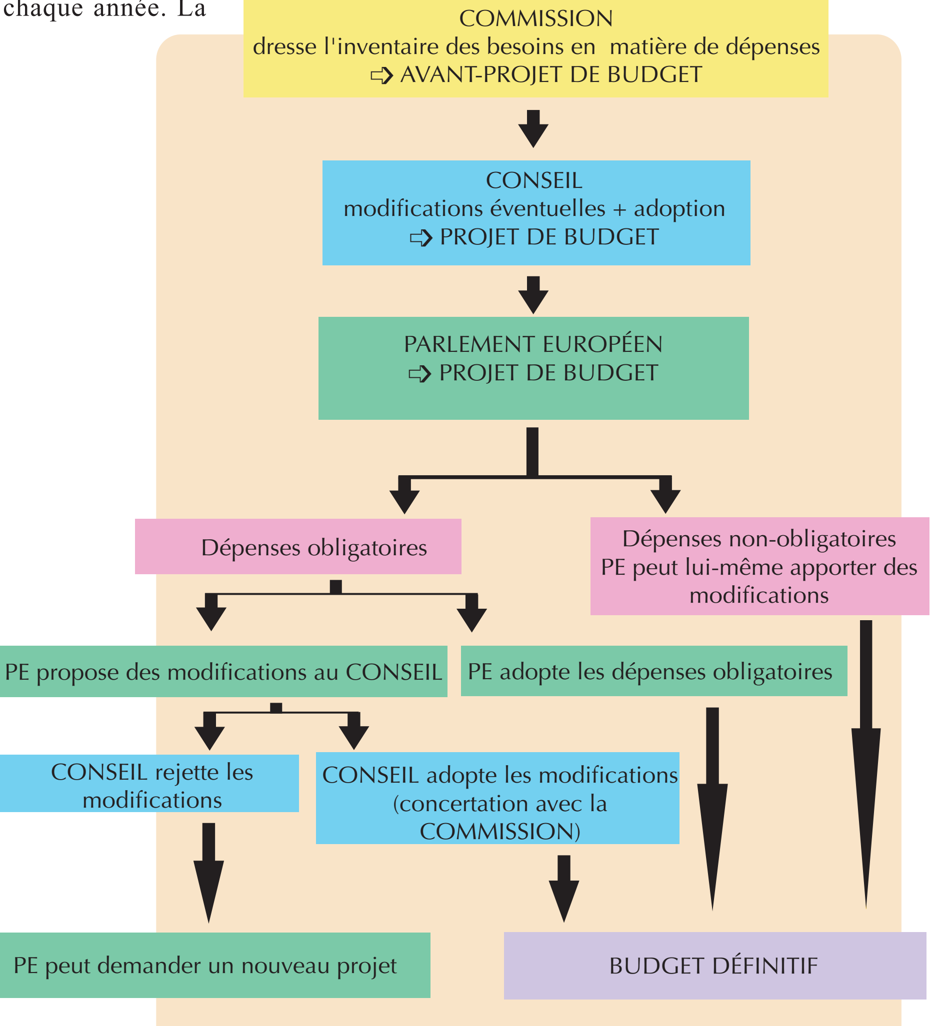
Le Parlement européen et le Conseil sont conjointement compétents pour le budget. Ils constituent les « autorités budgétaires » de l'Union. Ils fixent les orientations principales du budget pour un certain nombre d'années. C'est dans ce cadre que le budget est arrêté chaque année. La Commission exécute le budget.

### Contrôle des dépenses

Le Parlement européen vérifie s'il a été fait bon usage des deniers publics. La Commission du contrôle budgétaire a été créée afin d'assurer ce contrôle permanent. La Cour des comptes européenne assiste le Parlement dans sa mission de contrôle. Elle vérifie si les moyens ont été affectés conformément à ce qui était fixé dans le budget. La Cour des comptes publie ses constatations dans un rapport annuel.

### D'où proviennent les recettes de l'Union européenne?

La question des recettes de l'Union européenne a déjà fait l'objet de nombreux débats. En cause, le fait que l'Union ne dispose pas de recettes directes. En effet, elle ne perçoit pas elle-même d'impôts. Les citoyens européens doivent-ils à l'avenir également payer des impôts directement à l'Union? Cela renforcerait l'indépendance et la responsabilité de l'Union. Tous les États membres et tous les partis



politiques ne souhaitent cependant pas céder davantage de pouvoir à l'Union européenne (voir fiche info n° 34.1). Jusqu'à présent, l'Union ne dispose que des moyens perçus et versés par les États membres, ce que l'on appelle les « ressources propres », parce qu'elles appartiennent à l'Union européenne.

**Il existe quatre sources de recettes**

- Prélèvements sur les importations de produits agricoles provenant de pays ne faisant pas partie de l'Union européenne.
- Droits de douane sur d'autres produits importés.
- Une partie de la TVA payée par les citoyens et les entreprises.
- Contributions des États membres
  Chaque État membre verse une contribution correspondant à 1,27% de son produit national brut à l'Union européenne. Chaque pays contribue ainsi en fonction de ses moyens financiers. Ce pourcentage est pourtant remis en cause. Les contributeurs nets (les États membres qui payent à l'Union européenne davantage qu'ils n'en reçoivent) estiment qu'il ne doit pas être supérieur à 1%.

## Comment l'Union européenne affecte-t-elle ses moyens?

L'argent est dépensé là où il est le plus utile. L'Union européenne est en effet une communauté solidaire.

**Les principaux postes de dépenses**

**Agriculture**

Près de 45% des dépenses européennes sont faites dans le secteur de l'agriculture. L'Union européenne veille ainsi à ce que les agriculteurs européens perçoivent un revenu équitable. Depuis les années 70, la part de l'agriculture dans le budget total a fortement diminué. L'Union européenne a procédé à une réforme de sa politique agricole. Elle a, entre autres, pris des mesures afin de lutter contre la surproduction. L'Union européenne estime que les subventions agricoles sont justifiées parce qu'elles constituent une garantie pour l'environnement, le développement durable, la sécurité alimentaire et une campagne viable.

**Développement social et économique**

L'Union européenne entend supprimer dans toute la mesure du possible les différences régionales en ce qui concerne le niveau de bien-être. C'est pourquoi l'Union investit plus de 35% de ses moyens dans des régions « plus pauvres » ou dans des régions en proie à des difficultés sociales et économiques. L'argent utilisé à cet effet provient des fonds structurels (Fonds européen de Développement régional, Fonds Social européen, ...). L'élargissement de l'Union européenne le 1er mai 2004 a une incidence importante sur l'affectation de ces moyens. Dans certains nouveaux États membres, le niveau de vie est nettement plus bas que dans les « anciens » États membres. Par voie de conséquence, certaines régions, qui pouvaient auparavant bénéficier d'une aide, ne satisfont plus aux critères. Un régime transitoire a été élaboré pour ces régions.

**Recherche et développement technique**

L'Union européenne mène sa propre politique de recherche. Elle accorde prioritairement son aide à des projets dans le cadre desquels des centres de recherche, des entreprises et des universités de différents États membres collaborent.

**Infrastructure**

Une partie du budget est affectée à l'infrastructure transeuropéenne afin d'améliorer les transports, l'approvisionnement énergétique, les télécommunications et les échanges électroniques dans l'ensemble de l'Europe. Par exemple: liaisons à grande vitesse entre les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne.

**Enseignement**

Le budget finance également des programmes d'enseignement tels qu'Erasmus qui permettent à des étudiants de suivre une partie de leurs études dans un autre État membre de l'Union européenne.

**Sécurité**

L'Union investit dans la collaboration entre la police et l'appareil judiciaire des États membres. Les événements du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis ont fait de cette collaboration une priorité absolue. Un plan d'action contre le terrorisme a, entre autres, été élaboré. Le mandat d'arrêt européen en constitue l'une des mesures concrètes: il permet d'arrêter dans tout autre État membre une personne à l'encontre de laquelle un mandat d'arrêt a été décerné dans un État membre déterminé.

**Aide aux pays ne faisant pas partie de l'Union**

L'Union européenne dégage des moyens pour l'aide aux jeunes démocraties (Kosovo, les pays de l'ancienne Union Soviétique...), l'aide en cas de catastrophes naturelles, l'aide alimentaire, des projets de développement (dans le domaine de la santé, de l'enseignement ...) et des projets environnementaux (p.ex. des mesures visant à préserver les forêts tropicales).

**Dépenses administratives**

Une partie relativement restreinte du budget, environ 6%, est affectée à la gestion administrative de l'Union européenne, et ce, alors que l'élargissement de l'Union entraîne des tâches supplémentaires et nécessite un renforcement de l'effectif du personnel, entre autres pour ce qui est des traducteurs et des interprètes afin de traduire de et vers 20 langues (au lieu de 11).

Pour plus d'informations:
**www.europa.eu.int**



Pour plus d'informations :
Chambre des représentants - Service des relations publiques et internationales, 1008 Bruxelles
Tél. : (32)(2)549.81.36 - fax : (32)(2)549.83.02 E-mail : PRI@lachambre.be - PRI@dekamer.be

## TABLEAU DES TRAVAUX LÉGISLATIFS
## PROJETS DE LOI ET PROPOSITIONS EN COURS D'EXAMEN

**Mise à jour au 15 mars 2005**

Proposition : initiative parlementaire
Projet : initiative du gouvernement ou proposition adoptée par la Chambre ou le Sénat
C : Chambre
S : Sénat

CIR : Code des impôts sur les revenus
UEBL : Union économique belgo-luxembourgeoise
CONST : Constitution

(1) La procédure législative est déterminée par les matières dont la Constitution attribue la compétence respectivement à la Chambre et au Sénat

- CONST, art. 74 matières de la compétence de la Chambre des représentants seule ;
- CONST, art. 77 matières de la compétence de la Chambre des représentants et du Sénat ;
- CONST, art.78 matières de la compétence de la Chambre des représentants, mais pour lesquelles le Sénat dispose d'un droit d'évocation ;
- CONST, art. 81: si le Sénat, en vertu de son droit d'initiative, adopte une proposition de loi dans les matières visées à l'art. 78, le projet de loi est transmis à la Chambre.

(2) Les projets de loi qui n'ont plus été examinés en commission depuis deux mois ne figurent pas au présent tableau.
(3) Ces projets et propositions de loi sont en attente de promulgation. Ils réapparaîtront au présent tableau lors de leur publication au Moniteur belge.

| OBJET<br><br>**N° DU DOCUMENT :** **DATE DÉPÔT :**<br><br>Commission de la Chambre | PROCÉDURE (1)<br><br>ARTICLE CONST : | CHAMBRE (2)<br>A : ADOPTÉ<br>AM : AMENDÉ<br>D : DISCUTÉ<br>R : REJETÉ | SÉNAT<br><br>A : ADOPTÉ :<br>AM : AMENDÉ | *Promulgation de la loi*<br><br>DATE DE LA LOI :<br>DATE DE PUBLICATION : |
|---|---|---|---|---|
| Projet de loi (transmis par le Sénat)<br><br>Accord Belgique – BIRD<br>S 0896/1-2000-2001 S 31.08.2001<br>**C 1534/1-2001/2002** **C 30.11.2001**<br><br>*Relations extérieures* | 77 | A – en commission le 05.12.01<br><br>A – en séance plénière le 20.12.01 | A – en séance plénière le 29.11.01 | Loi du 04.03.02<br>M.B. 09.03.05 |
| Proposition de loi (jointes)<br><br>Protection sources d'information du journaliste<br>**C 0024/1-SE/2003** **C 25.06.2003**<br>S 0670/1-2003-2004 S 13.05.2004<br>Journalistes – Droit au secret sources<br>**C 0111/1-SE/2003** **C 15.07.2003**<br><br>*Justice* | 78<br><br>78 | C 24 :<br>A – en commission le 05.05.04<br><br>A – en séance plénière le 06.05.04<br><br>C 111 :<br>Sans objet<br>------------------------------<br><br>*Projet amendé par le Sénat :*<br>A – en commission le 02.03.05 | AM – en séance plénière le 27.01.05 | |
| Proposition<br><br>Chambre – Règlement – Lois-programmes<br>**C 0051/1-SE/2003** **C 07.07.2003**<br><br>*Règlement* | | A – en commission le 09.03.05 | - | - |

| OBJET<br><br>**N° DU DOCUMENT :** **DATE DÉPÔT :**<br><br>Commission de la Chambre | PROCÉDURE (1)<br><br>ARTICLE CONST : | CHAMBRE (2)<br>A : ADOPTÉ<br>AM : AMENDÉ<br>D : DISCUTÉ<br>R : REJETÉ | SÉNAT<br><br>A : ADOPTÉ :<br>AM : AMENDÉ | *Promulgation de la loi*<br><br>DATE DE LA LOI :<br>DATE DE PUBLICATION : |
|---|---|---|---|---|
| Proposition de loi<br><br>Procédure de vérification des créances<br>**C 0169/1-SE/2003** **C 14.08.2003**<br><br>*Droit commercial et économique* | 78 | D – en commission les 18.01.05 et 15.02.05 | | |
| Propositions de loi (jointes)<br><br>Taux TVA – Horticulture – Aménagement de jardins<br>**C 0204/1-SE/2003** **C 18.09.2003**<br><br>Taux de TVA jardiniers paysagistes plantations<br>**C 1558/1-2004/2005** **C 14.01.2005**<br><br>*Finances* | 78 | D – en commission le 09.03.05 | | |
| Proposition de loi<br><br>Suppression suppléments honoraires parent accompagnateur<br>**C 0242/001-SE/2003** **C 02.10.2003**<br><br>*Affaires sociales*<br>*Santé publique* | 78 | Affaires sociales :<br>D – en commission le 16.02.05<br><br>Santé publique :<br>D – en commission le 08.03.05 | | |
| Proposition de loi<br><br>ALE – Index des prix à la consommation<br>**C 0250/1-SE-2003** **C 02.10.2003**<br><br>*Affaires sociales* | 78 | D – en commission le 01.03.05 | | |

| OBJET<br><br>**N° DU DOCUMENT :** **DATE DÉPÔT :**<br><br>Commission de la Chambre | PROCÉDURE (1)<br><br>ARTICLE CONST : | CHAMBRE (2)<br>A : ADOPTÉ<br>AM : AMENDÉ<br>D : DISCUTÉ<br>R : REJETÉ | SÉNAT<br><br>A : ADOPTÉ :<br>AM : AMENDÉ | *Promulgation de la loi*<br><br>DATE DE LA LOI :<br>DATE DE PUBLICATION : |
|---|---|---|---|---|
| Proposition de loi (jointes)<br><br>Consultation populaire constitution pour l'Europe<br>**C 0281/1-2003/2004** **C 14.10.2003**<br>Consultation populaire constitution européenne<br>**C 0317/1-2003/2004** **C 21.10.2003**<br>Consultation populaire constitution européenne<br>**C 0297/1-2003/2004** **C 15.10.2003**<br>Constitution pour l'Europe – Consultation et information préalables<br>**C 1461/1-2003/2004** **C 25.11.2004**<br><br>*Révision Constitution* | 78 | 281, 317 et 297 :<br>D – en commission les 16.09, 16.11, 02.12, 13.12, 14.12.04, 25.01 et 01.02.05<br><br>1461 :<br>D – en commission les 02.12, 13.12, 14.12.04, 25.01 et 01.02.05<br><br>R – en commission le 16.02.05 | - | - |
| Propositions de loi (jointes)<br><br>Médiation judiciaire<br>**C 0327/1-2003/2004** **C 23.10.2003**<br>S 0781/1-2003/2004 S 30.06.2004<br><br>Procédure de médiation<br>**C 0669/1-2003/2004** C **08.01.2004**<br>**C 0694/1-2003/2004** **C 15.01.2004**<br><br>*Justice* | 78<br><br>78<br>77 | A – en commission le 15.06.04<br><br>A – en séance plénière 24.06.04<br><br>-----------------------------<br>*Projet amendé par le Sénat :*<br><br>A – en commission le 18.01.05<br><br>A – en séance plénière le 03.02.05<br><br>C 669/1 : sans objet<br>C 694/1 : sans objet | C0327<br>S0781 :<br>AM – en séance plénière le 21.12.04 | Procédure parlementaire terminée (3) |

| OBJET<br><br>**N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :**<br><br>Commission de la Chambre | PROCÉDURE (1)<br><br>ARTICLE CONST : | CHAMBRE (2)<br>A : ADOPTÉ<br>AM : AMENDÉ<br>D : DISCUTÉ<br>R : REJETÉ | SÉNAT<br><br>A : ADOPTÉ :<br>AM : AMENDÉ | *Promulgation de la loi*<br><br>DATE DE LA LOI :<br>DATE DE PUBLICATION : |
|---|---|---|---|---|
| Propositions de loi (jointes)<br><br>Scission de Bruxelles-Hal-Vilvorde – Cour d'arbitrage<br>**C 0333/1-2003/2004 C 24.10.2003**<br>Parlement européen – Scission Bruxelles-Hal-Vilvorde – Cour d'arbitrage<br>**C 1040/1-2003/2004 C 21.04.2004**<br>Scission de Bruxelles-Hal-Vilvorde – Cour d'arbitrage<br>**C 1365/1-2003/2004 C 05.10.2004**<br>Scission de Bruxelles-Hal-Vilvorde – Cour d'arbitrage<br>**C 1375/1-2004/2005 C 13.10.2004**<br>Scission de Bruxelles-Hal-Vilvorde – Cour d'arbitrage<br>**C 1379/1-20044/2005 C 13.10.2004**<br>Scission de Bruxelles-Hal-Vilvorde – Cour d'arbitrage<br>**C 1380/1-2004/2005 C 13.10.2004**<br>Scission de Bruxelles-Hal-Vilvorde – Cour d'arbitrage<br>**C 1381/1-2004/2005 C 13.10.2004**<br>Scission de Bruxelles-Hal-Vilvorde – Cour d'arbitrage<br>**C 1382/1-2004/2005 C 13.10.2004**<br>Circonscriptions électorales – Découpage en arrondissements<br>**C 1384/1-2004-2005 C 14.10.2004**<br>Circonscriptions électorales découpage en arrondissements<br>**C 1385/1-2004-2005 C 14.10.2004**<br><br>Modification Code électoral – Arrêt de la Cour d'arbitrage<br>**C 0062/1-SE/2003 C 10.07.2003**<br><br>*Intérieur* | 77<br>77<br>77<br>77<br>78<br>77<br>78<br>77<br>78<br>78<br><br>77 | D – en commission les 16.12.04, 19.01.05, 23.05 et 09.03.05<br><br>C 62/1<br>Retiré en commission le 23.02.05 | | |
| Proposition de loi<br><br>Traitement rentes fictives de conversion<br>**C 0384/1-2003/2004 C 31.10.2003**<br><br>*Finances* | 78 | D – en commission le 02.03.05 | | |

| OBJET<br><br>**N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :**<br><br>Commission de la Chambre | PROCÉDURE (1)<br><br>ARTICLE CONST : | CHAMBRE (2)<br>A : ADOPTÉ<br>AM : AMENDÉ<br>D : DISCUTÉ<br>R : REJETÉ | SÉNAT<br><br>A : ADOPTÉ :<br>AM : AMENDÉ | *Promulgation de la loi*<br><br>DATE DE LA LOI :<br>DATE DE PUBLICATION : |
|---|---|---|---|---|
| Proposition de loi<br><br>Indépendants – Taxation distincte arriérés d'indemnités compensatoires<br>**C 0421/1-2003/2004 C 10.11.2003**<br><br>*Finances* | 78 | D – en commission le 09.03.05 | | |
| Propositions de loi (jointes)<br><br>Exécution forcée décisions relatives aux enfants<br>**C 0434/1-2003/2004 C 14.11.2003**<br>Espaces-rencontre procédure judiciaire<br>**C 0435/1-2003/2004 C 14.11.2003**<br>Droit relations personnelles avec les enfants<br>**C 0591/1-2003/2004 C 16.12.2003**<br>Résidence des enfants mineurs<br>**C 0975/41-2003/2004 C 30.03.2004**<br>Relations personnelles parents et enfants et grand-parents & petits-enfants<br>**C 0976/1-2003/2004 C 30.03.2004**<br>Autorité parentale – Hébergement secondaire<br>**C 1070/1-2003/2004 C 29.04.2004**<br>Divorce ou séparation de fait droit aux relations personnelles avec enfants<br>**C 1288/1-2003/2004 C 15.07.2004**<br>Parents divorcés – Enfants – Hébergement alterné<br>**C 1509/1-2004-2005 C 14.12.2004**<br><br>*Sous-commission « Droit de la Famille »* | 78<br>78<br>78<br>78<br>78<br>78<br>78<br>78 | D – en commission le 09.03.05 | | |
| Propositions de loi (jointes)<br><br>Droits des bénévoles<br>**C 0455/1-2003/2004 C 19.11.2003**<br>**C 0499/1-2003/2004 C 27.11.2003**<br><br>*Affaires sociales* | 78 | D – en commission les 17.03.04, 19.01 et 09.03.05 | | |

| OBJET<br><br>**N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :**<br><br>Commission de la Chambre | PROCÉDURE (1)<br><br>ARTICLE CONST : | CHAMBRE (2)<br>A : ADOPTÉ<br>AM : AMENDÉ<br>D : DISCUTÉ<br>R : REJETÉ | SÉNAT<br><br>A : ADOPTÉ :<br>AM : AMENDÉ | *Promulgation de la loi*<br><br>DATE DE LA LOI :<br>DATE DE PUBLICATION : |
|---|---|---|---|---|
| Proposition<br><br>Règlement – Article 35 – Questions orales et interpellations en commission<br>**C 0487/1-2003/2004 C 24.11.2003**<br><br>*Règlement* | | A – en commission le 15.02.05<br><br>*Ajourné en séance plénière le 10.03.05* | - | - |
| Proposition de loi<br><br>Indemnité obligatoire travailleurs déplacements à pied ou à bicyclette<br>**C 0542/1-2003-2004 C 04.12.2003**<br><br>*Affaires sociales* | 78 | D – en commission le 01.03.05 | | |
| Proposition de loi<br><br>Cour d'arbitrage – Dotation<br>**C 0590/1-2003/2004 C 16.12.2003**<br><br>*Finances* | 77 | A – en commission le 02.02.05<br><br>A – en séance plénière le 24.02.05 | | |

| OBJET<br><br>**N° DU DOCUMENT :** **DATE DÉPÔT :**<br><br>Commission de la Chambre | PROCÉDURE (1)<br><br>ARTICLE CONST : | CHAMBRE (2)<br>A : ADOPTÉ<br>AM : AMENDÉ<br>D : DISCUTÉ<br>R : REJETÉ | SÉNAT<br><br>A : ADOPTÉ :<br>AM : AMENDÉ | *Promulgation de la loi*<br><br>DATE DE LA LOI :<br>DATE DE PUBLICATION : |
|---|---|---|---|---|
| Propositions de loi (jointes)<br><br>Cour d'arbitrage. Etablissement de la filiation<br>**C 0597/1-2003/2004** **C 17.12.2003**<br>Reconnaissance enfant mineur non émancipé<br>**C 0209/1-SE/2003** **C 19.09.2003**<br>Filiation. Enfants adultérins à patre.<br>**C 0338/1-2003/2004** **C 24.10.2003**<br>Délai pour contester sa paternité.<br>**C 0495/1-2003/2004** **C 26.11.2003**<br>Reconnaissance enfant. Arrêt cour d'arbitrage<br>**C 0701/1-2003/2004** **C 16.01.2004**<br>Reconnaissance enfant majeur ou mineur émancipé<br>**C 0707/1-2003/2004** **C 19.01.2004**<br>Filiation paternelle action pension alimentaire suppression délai d'échéance<br>**C 1353/1-2003/2004** **C 04.10.2004**<br><br>*Sous-commission « Droit de la famille »*<br>*Justice* | 78<br>78<br>78<br>78<br>78<br>78<br>78 | *Droit famille* :<br>D – en commission les 03.12, 14.01, 28.01, 04.02, 11.02, 16.02, 18.02, 03.03, 10.03, 15.03, 17.03, 24.03, 31.03, 21.04, 05.05, 07.10, 27.10, 10.11 et 24.11.04<br><br>*Justice* :<br>D – en commission les 19.01, 01.03 et 08.03.05 | | |
| Propositions de loi (jointes)<br><br>Dotations Cour comptes – Comités P/R – Médiateurs– Comm not.<br>**C 0608/1-2003/2004** **C 19.12.2003**<br>Dotations Cour comptes CP CR médiateurs commissions nomination not.<br>**C 0736/1-2003/2004** **C 27.01.2004**<br><br>*Finances* | 78<br>77<br><br>78 | A – en commission le 02.02.05<br><br>A – en séance plénière le 24.02.05 | | |

| OBJET<br><br>**N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :**<br><br>Commission de la Chambre | PROCÉDURE (1)<br><br>ARTICLE CONST : | CHAMBRE (2)<br>A : ADOPTÉ<br>AM : AMENDÉ<br>D : DISCUTÉ<br>R : REJETÉ | SÉNAT<br><br>A : ADOPTÉ :<br>AM : AMENDÉ | *Promulgation de la loi*<br><br>DATE DE LA LOI :<br>DATE DE PUBLICATION : |
|---|---|---|---|---|
| Propositions de loi (jointes)<br><br>Avantage fiscal étudiants et parents d'étudiants<br>**C 0618/1-2003/2004 C 29.12.2003**<br><br>Exemption d'impôts – Frais de logement - Etudiants<br>**C 0070/1-SE-2003 C 14.07.2003**<br><br>*Finances* | 78 | D – en commission le 09.03.05 | | |
| Proposition de résolution<br><br>Reconnaissance placement familial au niveau fédéral<br>**C 0715/1-2003/2004 C 21.01.2004**<br><br>*Affaires sociales*<br>*Economie (pour avis)*<br>*Justice* | | Affaires sociales :<br>D – en commission le 19.01.05<br><br>Economie (avis) :<br>A – en commission le 22.02.05<br><br>Justice :<br>D – en commission les 08.03 et 09.03.05 | - | - |
| Proposition de loi<br><br>Dotation – Conseil supérieur de la Justice<br>**C 0722/1-2003/2004 C 22.01.2004**<br><br>*Finances* | 77 | A – en commission le 02.02.05<br><br>A – en séance plénière le 24.02.05 | | |
| Projet de loi<br><br>Accueil des enfants dans structures hospitalires<br>**C 0810/1-2003/2004 C 16.02.2004**<br><br>*Santé publique* | 78 | D – en commission les 29.06.04, 22.02 et 08.03.05 | | |

| OBJET<br><br>**N° DU DOCUMENT :** **DATE DÉPÔT :**<br><br>Commission de la Chambre | PROCÉDURE (1)<br><br>ARTICLE CONST : | CHAMBRE (2)<br>A : ADOPTÉ<br>AM : AMENDÉ<br>D : DISCUTÉ<br>R : REJETÉ | SÉNAT<br><br>A : ADOPTÉ :<br>AM : AMENDÉ | *Promulgation de la loi*<br><br>DATE DE LA LOI :<br>DATE DE PUBLICATION : |
|---|---|---|---|---|
| Projets de loi<br><br>Gestion collective de portefeuilles d'investissement<br>**C 909/1-2003/2004** **C 15.06.2004**<br>S 609/1-2003/2004 S 23.04.2004<br><br>Gestion collective de portefeuilles d'investissement<br>**C 910/1-2003/2004** **C 15.06.2004**<br>S 610/1-2003/2004 S 02.04.2004<br><br>Proposition de loi (jointe)<br><br>Formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement<br>**C 927/1-2003/2004** **C 15.06.2004**<br><br>*Justice* | 78<br><br>77<br><br>78 | 909 et 910 :<br>A – en commission le 23.03.04<br><br>A – en séance plénière le 01.04.04<br>------------------------------<br>*Projets amendés par le Sénat :*<br>A – en commission le 15.06.04<br>A – en séance plénière le 01.07.04<br><br>927 :<br>Proposition disjointe le 15.06.04 | AM – séance plénière le 03.06.04 | C 909 :<br>Loi du 20.07.04<br>M.B. 09.03.05<br><br>C 910 :<br>Loi du 22.07.04<br>M.B. 09.03.05 |
| Proposition de loi<br><br>Fonds de compensation TVA au sein du SPF Finances<br>**C 0925/1-2003/2004** **C 17.03.2004**<br><br>*Finances* | 78 | D – en commission les 13.07.04 et 01.02.05<br><br>Sans objet<br>(R – art. 2) | | |
| Proposition de loi<br><br>Rémunération jours prestés depuis la déclaration de faillite<br>**C 0954/1-2003/2004** **C 24.03.2004**<br><br>Proposition de loi (jointe)<br><br>Curateur – Dimona – Registre du personnel – Consultation<br>**C 1541/1-2004/2005** **C 22.11.2004**<br><br>*Droit commercial et économique* | 78 | D – en commission les 18.01.05, 15.02 et 08.03.05 | | |

| OBJET<br><br>**N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :**<br><br>Commission de la Chambre | PROCÉDURE (1)<br><br>ARTICLE CONST : | CHAMBRE (2)<br>A : ADOPTÉ<br>AM : AMENDÉ<br>D : DISCUTÉ<br>R : REJETÉ | SÉNAT<br><br>A : ADOPTÉ :<br>AM : AMENDÉ | *Promulgation de la loi*<br><br>DATE DE LA LOI :<br>DATE DE PUBLICATION : |
|---|---|---|---|---|
| Projet de loi<br><br>Exercice professions soins de santé visa des diplômes art dentaire & kine<br>**C 1016/1-2003/2004 C 19.04.2004**<br>S 0710/1-2003/2004 S 25.05.2004<br><br>*Santé publique* | 78 | A – en commission le 04.05.04<br><br>A – en séance plénière le 19.05.04 | A – en séance plénière le 10.06.04 | Loi du 24.11.04<br>M.B. 09.03.05 |
| Proposition de résolution<br><br>Consommation d'alcool par les mineurs<br>**C 1107/1-2003/2004 C 07.04.2004**<br><br>*Santé publique* | | A – en commission le 15.02.05<br><br>A – en séance plénière le 03.03.05 | ——— | ——— |
| Projet de loi<br><br>Transposition directive européenne harmonisation droit d'auteur<br>**C 1137/1-2003/2004 C 17.05.2004**<br><br>Propositions de loi (jointes)<br><br>Droit d'auteur – directive UE<br>**C 0674/1-2003/2004 C 13.01.2004**<br>Droit d'auteur – développement société de l'information<br>**C 0714/1-2003/2004 C 21.01.2004**<br><br>*Economie* | 78<br><br><br><br>78<br><br>78 | A – en commission le 17.02.05<br><br>A – en séance plénière le 03.03.05<br><br><br>Sans objet<br><br>Sans objet | | |
| Proposition de loi<br><br>Fonds pour les victimes de l'amiante<br>**C 1244/1-2003/2004 C 24.06.2004**<br><br>*Santé publique* | 78 | D – en commission le 06.07.04 et 15.02.05 | | |

| OBJET<br><br>**N° DU DOCUMENT :** **DATE DÉPÔT :**<br><br>Commission de la Chambre | PROCÉDURE (1)<br><br>ARTICLE CONST : | CHAMBRE (2)<br>A : ADOPTÉ<br>AM : AMENDÉ<br>D : DISCUTÉ<br>R : REJETÉ | SÉNAT<br><br>A : ADOPTÉ :<br>AM : AMENDÉ | *Promulgation de la loi*<br><br>DATE DE LA LOI :<br>DATE DE PUBLICATION : |
|---|---|---|---|---|
| Projet de loi<br><br>Magistrature – Troisième voie d'accès – Arrêt Cour d'arbitrage<br>**C 1247/1-2003/2004** **C 25.06.2004**<br>S 0976/001-2004/2005 S 24.12.2004<br><br>*Justice* | 77 | A – en commission le 14.12.04<br><br>A – en séance plénière le 23.12.04<br>--------------------<br>*Projet amendé par le Sénat :*<br>A – en commission le 23.02.05<br><br>A – en séance plénière le 10.03.05 | AM – en séance plénière le 03.02.05 | Procédure parlementaire terminée (3) |
| Projet de loi<br><br>Médicaments – Promotion – Excès – Lutte<br>**C 1272/1 – 2003/2004** **C 06.07.2004**<br><br>*Santé publique* | 78 | A – en commission le 28.10.04<br><br>A – en séance plénière le 18.11.04 | Projet non évoqué | Loi du 16.12.04<br>M.B. 23.02.05 |
| Projet de loi<br><br>Droit pénal – Procédure pénale – Arriéré judiciaire<br>**C 1273/1-2003/2004** **C 07.07.2004**<br><br>*Justice* | 77 | A – en commission le 03.02.05<br><br>A – en séance plénière le 24.02.05 | | |
| Projet de loi<br><br>Droit pénal – cybercriminalité – actes de nature raciste<br>**C 1284/1-2003/2004** **C 12.07.2004**<br><br>*Justice* | 78 | D – en commission les 11.01 et 02.03.05 | | |

| OBJET<br><br>**N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :**<br><br>Commission de la Chambre | PROCÉDURE (1)<br><br>ARTICLE CONST : | CHAMBRE (2)<br>A : ADOPTÉ<br>AM : AMENDÉ<br>D : DISCUTÉ<br>R : REJETÉ | SÉNAT<br><br>A : ADOPTÉ :<br>AM : AMENDÉ | *Promulgation de la loi*<br><br>DATE DE LA LOI :<br>DATE DE PUBLICATION : |
|---|---|---|---|---|
| Projet de loi<br><br>Détention préventive – Compétence du juge d'instruction – Procédure<br>**C 1317/1-2003/2004 C 25.08.2004**<br><br>Proposition de loi (jointe)<br><br>Détention préventive inopérante – Indemnité<br>**C 0831/1-2003/2004 C 20.02.2004**<br><br>*Justice* | <br><br><br>78<br><br>78 | A – en commission le 22.02.05<br><br>*Projet renvoyé en commission* | | |
| Projet de loi<br><br>Failli déclaré excusable – Conjoint – Dettes – Arrêt Cour d'arbitrage<br>**C 1320/1-2003/2004 C 30.08.2004**<br><br>Propositions de loi (jointes)<br><br>Conjoint du failli – Effets de l'excusabilité<br>**C 1276/1-2003/2004 C 09.07.2004**<br>Faillites cautions à titre gratuit d'une personne faillie<br>**C 1409/1-2004/2005 C 26.10.2004**<br><br>*Droit commercial et économique* | <br><br><br>78<br><br><br><br><br>78 | A – en commission le 14.12.04<br><br>A – en séance plénière le 23.12.04 | Projet non évoqué | Loi du 02.02.05<br>M.B. 21.02.05 |
| Projet de loi<br><br>Protection de l'environnement – Traité de l'antarctique<br>**C 1332/1-2003/2004 C 06.09.2004**<br><br>*Santé publique* | <br><br><br>78 | A – en commission le 18.01.05<br><br>A – en séance plénière le 03.02.05 | Projet non évoqué | Procédure parlementaire terminée (3) |

| OBJET<br><br>**N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :**<br><br>Commission de la Chambre | PROCÉDURE (1)<br><br>ARTICLE CONST : | CHAMBRE (2)<br>A : ADOPTÉ<br>AM : AMENDÉ<br>D : DISCUTÉ<br>R : REJETÉ | SÉNAT<br><br>A : ADOPTÉ :<br>AM : AMENDÉ | *Promulgation de la loi*<br><br>DATE DE LA LOI :<br>DATE DE PUBLICATION : |
|---|---|---|---|---|
| Propositions de loi (jointes)<br><br>Brevetabilité des inventions biotechnologiques<br>**C 1348/1-2003/2004 C 21.09.2004**<br><br>Brevets d'invention – Protection juridique inventions biotechnologiques<br>**C 0108/1-2003/2004 C 22.07.2004**<br><br>*Economie*<br>*Santé publique (pour avis)* | 78<br><br>78 | C 1348<br>*Economie* :<br>A – en commission le 01.03.05<br><br>C 108<br>Sans objet<br><br>*Santé publique* :<br>D – en commission les 15.02.05 et 22.02.05<br><br>A – en séance plénière le 10.03.05 | | |
| Projet de loi<br><br>Cadre du personnel des tribunaux de commerce<br>**C 1350/1-2003/2004 C 24.09.2004**<br><br>*Justice* | 77 | A – en commission le 18.01.05<br><br>A – en séance plénière le 03.02.05 | A – en séance plénière le 10.03.05 | Procédure parlementaire terminée (3) |
| Projet de loi<br><br>Statut officiers de carrière – sous-officiers – volontaires forces armées<br>**C 1351/1-2003/2004 C 27.09.2004**<br><br>*Défense nationale* | 78 | A – en commission le 01.12.04<br><br>A – en séance plénière le 23.12.04 | Projet non évoqué | Loi du 15.02.05<br>M.B. 04.03.05 |
| Proposition de résolution<br><br>Prise en charge des enfants cancéreux séjournant à domicile<br>**C 1386/1-2004/2005 C 14.10.2004**<br><br>*Santé publique* | | A – en commission le 15.02.05<br><br>A – en séance plénière le 10.03.05 | - | - |

| OBJET<br><br>**N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :**<br><br>Commission de la Chambre | PROCÉDURE (1)<br><br>ARTICLE CONST : | CHAMBRE (2)<br>A : ADOPTÉ<br>AM : AMENDÉ<br>D : DISCUTÉ<br>R : REJETÉ | SÉNAT<br><br>A : ADOPTÉ :<br>AM : AMENDÉ | *Promulgation de la loi*<br><br>DATE DE LA LOI :<br>DATE DE PUBLICATION : |
|---|---|---|---|---|
| Projets de loi<br><br>Fourniture services communication électronique – Transposition directive UE<br>**C 1425/1-2004/2005 C 04.11.2004**<br>**C 1426/1-2004/2005 C 04.11.2004** *Document unique*<br><br>*Infrastructure* | <br><br><br><br>78<br>77 | D – en commission les 17.11, 21.12.04, 19.01, 02.02, 15.02 et 02.03.05 | | |
| Projet et propositions de loi (joints)<br><br>Sécurité routière – Ordre de paiement – Disposition transitoire<br>**C 1428/1-2004/2005 C 29.10.2004**<br><br>Poursuites judiciaires – Roulage – Réponse alternative<br>**C 0154/1-SE/2003 C 04.08.2003**<br><br>Règlement administratif infractions circulation routière<br>**C 0746/1-2003/2004 C 28.01.2004**<br><br>Ordre de paiement – Recours paiement suspensif<br>**C 1111/1-2003/2004 C 07.05.2004**<br><br>*Infrastructure* | <br><br><br>78<br><br><br>78<br><br><br>78<br><br><br>78 | D – en commission le 02.03 et 09.03.05 | | |

| OBJET<br><br>**N° DU DOCUMENT :** **DATE DÉPÔT :**<br><br>Commission de la Chambre | PROCÉDURE (1)<br><br>ARTICLE CONST : | CHAMBRE (2)<br>A : ADOPTÉ<br>AM : AMENDÉ<br>D : DISCUTÉ<br>R : REJETÉ | SÉNAT<br><br>A : ADOPTÉ :<br>AM : AMENDÉ | *Promulgation de la loi*<br><br>DATE DE LA LOI :<br>DATE DE PUBLICATION : |
|---|---|---|---|---|
| Projet de loi<br><br>Simplification administrative – Abrogation de lois<br>**C 1439/1-2004/2005** **C 17.11.2004**<br><br>*Intérieur* | 78 | A – en commission le 16.12.04<br><br>*Renvoyé en commission par la séance plénière du 23.12.04*<br><br>D – en commission le 12.01.05<br><br>A – en séance plénière le 20.01.05 | Projet non évoqué | Loi du 13.02.05<br>M.B. 23.02.05 |
| Projet de loi<br><br>CBFA – Compétence statut personnel – échange d'informations<br>**C 1440/1-2004/2005** **C 17.11.2004**<br><br>*Finances* | 78 | A – en commission le 19.01.05<br><br>A – en séance plénière le 27.01.05 | Projet non évoqué | Loi du 14.02.05<br>M.B. 04.03.05 |
| Projet de loi<br><br>Pensions – Pécule de vacances – Retenue – Affectation<br>**C 1444/1-2003/2004** **C 18.11.2004**<br><br>*Affaires sociales* | 78 | *Conflit d'intérêts*<br><br>*D – en commission le 15.02.05*<br>*Délai concertation expiré* | *Examen du litige transmis au Sénat* | |
| Proposition de loi<br><br>Incapables succession acceptation sous bénéfice autorisation juge de paix<br>**C 1452/1-2004/2005** **C 22.11.2004**<br><br>*Justice* | 78 | D – en commission le 08.03.05 | | |

| OBJET<br><br>**N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :**<br><br>Commission de la Chambre | PROCÉDURE (1)<br><br>ARTICLE CONST : | CHAMBRE (2)<br>A : ADOPTÉ<br>AM : AMENDÉ<br>D : DISCUTÉ<br>R : REJETÉ | SÉNAT<br><br>A : ADOPTÉ :<br>AM : AMENDÉ | *Promulgation de la loi*<br><br>DATE DE LA LOI :<br>DATE DE PUBLICATION : |
|---|---|---|---|---|
| Projet de loi<br><br>Activités nucléaires – AIEA – Inspection en Belgique<br>**C 1487/1-2004/2005 C 03.12.2004**<br><br>*Intérieur* | 78 | A – en commission le 02.03.05 | | |
| Projet de loi<br><br>Emploi des langues en matière judiciaire – Conditions linguistiques<br>**C 1515/1-2004/2005 C 17.12.2004**<br><br>Proposition de loi (jointe)<br><br>Limitation exigence bilinguisme greffiers aux 2/3 du cadre<br>**C 0930/1-2003/2004 C 18.03.2004**<br><br>*Justice* | 77<br><br>78 | A – en commission le 15.02.05<br><br>A – en séance plénière le 03.03.05 | | |
| Proposition<br><br>Constitution art. 167 – Consultation populaire assentiment traités intern.<br>**C 1531/1-2004/2005 C 23.12.2004**<br><br>*Révision de la Constitution* | 77 | R – en commission le 16.02.05<br><br>R – en séance plénière le 10.03.05 | - | - |
| Projet de loi et proposition de loi (joints)<br><br>Activités ambulantes – Exploitants forains<br>**C 1534/1-2004/2005 C 23.12.2004**<br><br>Activités ambulantes et marchés publics – Travailleur intérimaires<br>**C 0690/1-2003/2004 C 13.01.2004**<br><br>*Economie* | 78 | C 1534<br>A – en commission le 08.03.05<br><br>C 690<br>Sans objet | | |

| OBJET<br><br>**N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :**<br><br>Commission de la Chambre | PROCÉDURE (1)<br><br>ARTICLE CONST : | CHAMBRE (2)<br>A : ADOPTÉ<br>AM : AMENDÉ<br>D : DISCUTÉ<br>R : REJETÉ | SÉNAT<br><br>A : ADOPTÉ :<br>AM : AMENDÉ | *Promulgation de la loi*<br><br>DATE DE LA LOI :<br>DATE DE PUBLICATION : |
|---|---|---|---|---|
| Projet de loi<br><br>Saisie sur rémunération – Quotité non saisissable – Enfants à charge – Preuve<br>**C 1536/1-2004/2005 C 30.12.2004**<br><br>*Justice* | 78 | A – en commission le 03.02.05<br><br>A – en séance plénière le 24.02.05 | | |
| Projet de loi<br><br>Condamnés – Transfèrement interétatique – Double peine<br>**C 1555/1-2004/2005 C 13.01.2005**<br><br>Propositions de loi (jointes)<br><br>Limitation de la double peine<br>**C 0084/1-SE/2003 C 15.07.2003**<br><br>Modification loi 15/12/80 établissement des étrangers- Expulsions<br>**C 0160/1-SE/2003 C 07.08.2003**<br><br>*Justice*<br>*Intérieur (pour avis)* | 78<br><br>78 | Justice :<br>D – en commission les 22.02, 23.02, 01.03 et 02.03 et 09.03.05<br><br>Intérieur (avis) :<br>A – en commission le 02.03.05<br><br>D – en séance plénière le 03.03.05 | | |
| Proposition<br><br>Note de politique générale – Dépôt dans les délais – Modification règlement<br>**C 1557/1-2004/2005 C 14.01.2005**<br><br>Proposition de loi (jointe)<br><br>Notes de politique générale – Respect des délais de dépôt<br>**C 1556/1-2004/2005 C 14.01.2005**<br><br>*Règlement* | 78 | A – en commission le 09.03.05 | - | - |

| OBJET<br><br>**N° DU DOCUMENT :** **DATE DÉPÔT :**<br><br>Commission de la Chambre | PROCÉDURE (1)<br><br>ARTICLE CONST : | CHAMBRE (2)<br>A : ADOPTÉ<br>AM : AMENDÉ<br>D : DISCUTÉ<br>R : REJETÉ | SÉNAT<br><br>A : ADOPTÉ :<br>AM : AMENDÉ | *Promulgation de la loi*<br><br>DATE DE LA LOI :<br>DATE DE PUBLICATION : |
|---|---|---|---|---|
| Projets et proposition de loi (joints)<br><br>Abus mineurs pour commettre infraction – Peines plus sévères<br>**C 1559/1-2004/2005** **C 14.01.2005**<br><br>Renforcement lutte contre traite des êtres humains<br>**C 1560/1-2004/2005** **C 14.01.2005**<br><br>Exploitation mendicité – Mineurs<br>**C 0640/1-2003/2004** **C 06.02.2003**<br><br>Incrimination des pratiques des marchands de sommeil<br>**C 1582/1-2004/2005** **C 01.02.2005**<br><br>*Justice* | <br><br><br>78<br><br><br>78<br><br><br>78<br><br><br>78 | D – en commission les 02.03, 08.03 et 09.03.05 | | |
| Proposition de loi<br><br>Etablissements soins – Normes sécurité & hygiène – Infections nosocomiales<br>**C 1565/1-2004/2005** **C 20.01.2005**<br><br>*Santé publique* | <br><br><br><br>78 | D – en commission le 01.02.05 | | |

| OBJET<br><br>**N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :**<br><br>Commission de la Chambre | PROCÉDURE (1)<br><br>ARTICLE CONST : | CHAMBRE (2)<br>A : ADOPTÉ<br>AM : AMENDÉ<br>D : DISCUTÉ<br>R : REJETÉ | SÉNAT<br><br>A : ADOPTÉ :<br>AM : AMENDÉ | *Promulgation de la loi*<br><br>DATE DE LA LOI :<br>DATE DE PUBLICATION : |
|---|---|---|---|---|
| Projet de loi (transmis par le Sénat)<br><br>Passage définitif à l'euro – Anciennes pièces de monnaie – Tsunami<br>S 0991/1-2004/2005 S 19.01.2005<br>**C 1578/1-2004/2005 C 28.01.2005**<br><br>*Finances* | 78 | A – en commission le 01.02.05<br><br>AM – en séance plénière le 03.02.05<br>------------------------------<br>*Projet réamendé par le Sénat :*<br>A – en commission le 22.02.05<br><br>A – en séance plénière le 10.03.05 | A – en séance plénière le 27.01.05<br>------------------------------<br>*Projet amendé par la Chambre :*<br>AM – en séance plénière le 17.02.05 | Procédure parlementaire terminée (3) |
| Projet de loi<br><br>Bien-être travailleurs – Chantiers temporaires ou mobiles – Coordination<br>**C 1579/1-2004/2005 C 31.01.2005**<br>S 1016/1-2004/2005 S 23.02.2005<br><br>*Affaires sociales* | 78 | A – en commission le 01.02.05<br><br>A – en séance plénière le 03.02.05 | Projet non évoqué | Procédure parlementaire terminée (3) |
| Projet de loi<br><br>Impôts sociétés bénéfices imposables exclusion entreprises d'insertion<br>**C 1589/1-2004/2005 C 02.02.2005**<br><br>*Finances* | 78 | A – en commission le 02.03.05 | | |

| OBJET<br><br>**N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :**<br><br>Commission de la Chambre | PROCÉDURE (1)<br><br>ARTICLE CONST : | CHAMBRE (2)<br>A : ADOPTÉ<br>AM : AMENDÉ<br>D : DISCUTÉ<br>R : REJETÉ | SÉNAT<br><br>A : ADOPTÉ :<br>AM : AMENDÉ | *Promulgation de la loi*<br><br>DATE DE LA LOI :<br>DATE DE PUBLICATION : |
|---|---|---|---|---|
| Projets de loi (joints)<br><br>Produits gazeux – Transport – Directive UE<br>**C 1595/1-2004/2005 C 04.02.2005**<br><br>Organisation du marché de l'électricité – Directive UE<br>**C 1596/1-2004/2005 C 04.02.2005**<br><br>*Economie* | <br><br><br>78<br><br><br>78 | D – en commission les 22.02 et 08.03.05 | | |
| Projets de loi (joints)<br><br>Vérifications de sécurité – Base légale – Recours juridictionnel<br>**C 1598/1-2004/2005 C 07.02.2005**<br>**C 1599/1-2004/2005 C 07.02.2005**<br><br>*Justice* | <br><br><br>77<br>78 | A – en commission le 23.02.05<br><br>A – en séance plénière le 03.03.05 | | |
| Projet de loi<br><br>Impôts des sociétés revenus définitivement taxes transposition directive UE<br>**C 1608/1-2004/2005 C 14.02.2005**<br><br>*Finances* | <br><br><br>78 | A – en commission le 02.03.05 | | |
| Projet de loi<br><br>Taxe sur les opérations de bourse – Plafond<br>**C 1609/1-2004/2005 C 15.02.2005**<br><br>*Finances* | <br><br><br>78 | A – en commission le 02.03.05 | | |

| OBJET<br><br>**N° DU DOCUMENT :** **DATE DÉPÔT :**<br><br>Commission de la Chambre | PROCÉDURE (1)<br><br>ARTICLE CONST : | CHAMBRE (2)<br>A : ADOPTÉ<br>AM : AMENDÉ<br>D : DISCUTÉ<br>R : REJETÉ | SÉNAT<br><br>A : ADOPTÉ :<br>AM : AMENDÉ | *Promulgation de la loi*<br><br>DATE DE LA LOI :<br>DATE DE PUBLICATION : |
|---|---|---|---|---|
| Projet de loi<br><br>Assurance soins de santé – Hôpitaux – Médicaments<br>**C 1627/1-2004/2005** **C 22.02.2005**<br><br>Propositions de loi (jointes)<br><br>Suppression suppléments honoraires parent accompagnateur<br>**C 0242/1-SE/2003** **C 02.10.2003**<br><br>Traitement enfant atteint une pathologie lourde<br>**C 0305/1-2003/2004** **C 17.10.2003**<br><br>Accueil des enfants dans structures hospitalières<br>**C 0810/1-2003/2004** **C 16.02.2004**<br><br>Cour d'arbitrage suppression contribution accès aux urgences<br>**C 1095/1-2003/2004** **C 05.05.2004**<br><br>Comité examen permanent nomenclature – Prestations de santé<br>**C 0413/1-2003/2004** **C 07.11.2003**<br><br>*Santé publique* | 78 | D – en commission les 08.03 et 09.03.05 | | |
| Projet de loi (transmis par le Sénat)<br><br>Faillites – Traitement fiscal équitable créanciers chirographaires<br>S 0882/001-2004/2005 S 25.10.2004<br>**C 1637/1-2004/2005** **C 25.02.2005**<br><br>*Finances* | 78 | A – en commission le 09.03.05 | A – en séance plénière le 24.02.05 | |

MONOGRAPHIES PUBLIÉES PAR LA CHAMBRE - BON DE COMMANDE

| TITRE | EURO | NOMBR. | PRIX TOTAL |
|---|---|---|---|
| **Législation** | | | |
| La Constitution belge | 2,50 | ------- | ------- |
| ☐ F ☐ N ☐ ALL ☐ ANG | | | |
| La Constitution belge – édition « hardcover » | 5,00 | ------- | ------- |
| Loi du 13 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires, modifiée par la loi du 30 juin 1996 | 1,20 | ------- | ------- |
| **Série de brochures "Précis de Droit parlementaire"** | | | |
| ☐ L'irresponsabilité parlementaire (novembre 2000) | 2,50 | ------- | ------- |
| ☐ L'inviolabilité parlementaire (novembre 2000) | 2,50 | ------- | ------- |
| ☐ La Cour d'arbitrage : compétence, organisation et fonctionnement | 2,50 | ------- | ------- |
| ☐ L'influence des arrêts de la Cour d'arbitrage sur le travail parlementaire | 2,50 | ------- | ------- |
| ☐ Les lois spéciales de réformes institutionnelles | 2,50 | ------- | ------- |
| **Information parlementaire** | | | |
| ☐ Manuel biographique | 5,00 | ------- | ------- |
| ☐ Liste d'adresses des députés - composition politique –groupes linguistiques -composition des commissions relevé statistique des activités | 2,50 | ------- | ------- |
| ☐ Dépenses électorales: élections 18 mai 2003 | 2,50 | ------- | ------- |
| ☐ Rapport annuel 2002-2003 | 2,50 | ------- | ------- |
| ☐ Règlement de la Chambre | 2,50 | ------- | ------- |
| ☐ L'Histoire de la Chambre des représentants | 15,00 | ------- | ------- |
| ☐ La faillite de la Sabena (rapport + annexes) | 5,00 | ------- | ------- |
| **Documents parlementaires** | | | |
| ☐ La déclaration gouvernementale - doc. n°. 51K0020/001 | 5,33 | ------- | ------- |
| **Fiches "info" parlementaires** | | | |
| Informations sur les structures de l'État fédéral et fonctionnement du parlement fédéral | 1,20 | ------- | ------- |
| ☐ F ☐ N ☐ ALL ☐ ANG | | | |
| **Film vidéo ou DVD:** "Le Parlement fédéral de la Belgique" ☐ F ☐ N ☐ ALL ☐ ANG ☐ Vidéo ☐ DVD (vidéo N et F épuisé) | 6,20 | ------- | ------- |
| **50e anniversaire du droit de vote des femmes (1998)** | | | |
| Dépliant (max. 10 ex.) | gratuit | -------- | ------- |
| Dépliant à partir du 11e exemplaire | 0,12 | ------- | ------- |
| Brochure "Une femme, une voix" | 2,50 | ------- | ------- |
| ☐ F ☐ N | | | |
| **Cent ans de débats insolites à la Chambre et au Sénat ; Emile Toebosch,** Chambre des représentants 2001 ; 182 pag. | 5 | ------ | ------- |
| **Gravure :** "Vue de l'Hôtel des Etats Généraux à Bruxelles" encadrée | 70,00 | ------ | ------ |
| **Gravure :** "Vue de l'Hôtel des Etats Généraux à Bruxelles" non encadrée | 10,00 | ------ | ------ |
| **« Le Parlement »** (iconographie) | 2,50 | ------ | ------ |
| **« Le Palais de la Nation »** (W. Van den Steene) | 30,00 | ------ | ------ |
| **Les députés 1894-1969 –** facsimilé (Van Molle) | 2,50 | ------ | ------ |
| **"De democratische legitimiteit van de Europese besluitvorming"** (H. D'Hollander) | 2,50 | ------ | ------ |
| **Divers** | | | |
| Dépliant "Le Parlement fédéral de Belgique" | gratuit | ------ | ------ |
| ☐ F ☐ N ☐ ALL ☐ ANG | | | |
| Pin au logo de la Chambre | 1,20 | ------ | ------ |
| Horloge « Westminster » (cristal) | 111,00 | ------ | ------ |
| Horloge « Piramide » (cristal) | 116,00 | ------ | ------ |
| Sous-verres (par 6) (cristal) | 77,00 | ------ | ------ |

BON DE COMMANDE – MONOGRAPHIES DE LA CHAMBRE

A renvoyer à : Chambre des représentants - Service des Affaires générales – 1008 BRUXELLES

NOM ______________________________

ADRESSE ______________________________

Veuillez verser le montant correspondant au compte n° **000-0019220-14** de la Chambre des représentants – 1008 Bruxelles (IBAN BE94 0000 0192 2014 BIC BPOTBEB1)

*La commande sera exécutée dès réception du paiement. Il n'est pas fourni de facture.*

## PUBLICATIONS DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS ET DU SÉNAT

| | BELGIQUE | | A L'ÉTRANGER | |
|---|---|---|---|---|
| | ABONNEMENT PAR SESSION PARLEMENTAIRE (1) | NUMÉROS SÉPARÉS | ABONNEMENT PAR SESSION PARLEMENTAIRE (1) | NUMÉROS SÉPARÉS |
| **Compte rendu intégral définitif Chambre et Annales Sénat**<br>Reproduction intégrale des débats des Chambres législatives, dans la langue de l'orateur | 80,00 euro (2) | 1,80 euro (3) | 225,00 euro (2) | 5,00 euro (3) |
| **Bulletin des questions et réponses**<br>Questions posées par les parlementaires et réponses du gouvernement (bilingue) | 50,00 euro (2) | 1,30 euro (3) | 150,00 euro (2) | 4,00 euro (3) |
| **Compte rendu analytique Chambre**<br>Résumé des débats publié le lendemain des séances - bilingue | 13,00 euro | 0,50 euro | 39,00 euro | 1,50 euro |
| **Informations parlementaires**<br>Bulletin hebdomadaire | 13,00 euro | / | 39,00 euro | / |
| | | | | |

(1) session parlementaire: en principe d'octobre à octobre
(2) Chambre **et** Sénat
(3) Chambre **ou** Sénat

**Informations et commandes pour les publications susmentionnées:**
Service Affaires générales - tel.: (02) 549 81 79 fax: (02)549 82 74
Compte n° **000-1648428-10** de "Publications de la Chambre des représentants - 1008 Bruxelles"
(IBAN BE41 0001 6484 2810 BIC BPOTBEB1)
*Veuillez mentionner clairement:*

- Nom et adresse complète du souscripteur
- Adresse d'expédition si elle diffère de l'adresse du souscripteur
- Description précise de la publication souhaitée (titre, date, numéro, session et langue)

➢ Le montant de l'abonnement est dû en totalité, quelle que soit la date de souscription; les numéros antérieurs à la date de paiement ne sont pas fournis
➢ L'abonnement prend cours dès réception du paiement et ne peut être résilié
➢ La Chambre n'est pas assujettie à la TVA

<table>
<tr>
<td>Documents parlementaires de la Chambre<br>Projets et propositions de loi, amendements, propositions de résolution, rapports de commission, avis du Conseil d'État, etc.<br>- abonnement complet avec budgets<br>- abonnement complet sans budgets<br>- abonnements thématiques<br><br>- numéros séparés<br><br>Frais administratifs en cas de commande de numéros séparés inférieure à 2,50 EUR : 0,75 EUR</td>
<td>BELGIQUE<br>0,06200 euro par page imprimée<br><br>ÉTRANGER<br>0,06200 euro par page imprimée + frais de port</td>
<td>Informations et commandes:<br><br>Chambre des représentants:<br>Service des Affaires générales<br>1008 BRUXELLES<br>tél.: (02) 549 81 58: renseignements<br>(02) 549 81 60: commandes<br>fax: (02) 549 82 74<br><br>Compte n° 000-1648428-10 de "Publications de la Chambre"<br><br>Paiement dès réception du décompte</td>
</tr>
</table>